

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 261

9 février 2011

SOMMAIRE

A.E. Holding S.A.	12501	LSF Japan Investments I S.à.r.l.	12527
Agropar	12525	Luimex S.à r.l.	12526
Alterna Global Equities S.A. SICAF-SIF	12482	Luxcorp S.A.	12508
Aver Associates Luxembourg	12502	Luxvalue S.A.	12524
Banque Safra - Luxembourg	12502	Macquarie Canadian Luxembourg Sàrl ...	12509
Bertram Global Assets S.A.	12525	Macquarie Leisureworld Luxembourg Sàrl	12509
Bertrand & Co S.A.	12526	Matese S.à r.l.	12527
DL Quality Asset Management S.A.	12503	Mon S.A.	12528
E.I.I.G. SA	12504	MPM Luxembourg 2 (c), S.à r.l.	12527
Frog Participations S.A.	12504	Munroe K Luxembourg S.A.	12510
GVBB Holdings S.à r.l.	12505	Necken Finance S.A.	12511
HDM Holding (Luxembourg) S.A.	12501	Nolijo Lux Invest S.à r.l.	12510
Helora Holding S.A.	12505	Nubira S.A.	12510
HM Medics S.A.	12526	O & C Consulting	12525
Ifile S.A.	12502	Petroleum Services Exploitation S.A.	12511
Immobilière DE LA FONTAINE A.G.	12506	Prefaco S.A.	12522
IMMOBRA (Luxembourg) S.A.	12506	PR Retail Asset II S.à.r.l.	12512
Immo-Euro S.A.	12506	Regate Holding S.A.	12522
Innovation et Développement S.à r.l.	12506	R.E. International S.A.	12511
Itaca S.à r.l.	12526	Restaurant Auberge Lamy II s.à.r.l.	12508
ITT Industries Holdings S.à r.l.	12507	Saumoret S.A.	12522
ITT Industries Luxembourg S.à r.l.	12507	Schaaf Luxembourg S.A.	12501
ITT Industries S.à r.l.	12507	Stranarosa S.à r.l.	12509
ITT International S.à r.l.	12508	Stranarosa S.à r.l.	12523
Jet Company S.A.	12508	StyleWar S.A.	12528
JL Fund of Funds SICAV-SIF	12507	StyleWar S.A.	12528
Kodo S.A.	12503	TD Luxembourg International Holdings	12524
LBREM II Europe S.à r.l.	12505	Torno Global Contracting S.A.	12524
LFT Invest S.A.	12526	TRUVO Luxembourg S.à r.l.	12525
Lisac s.à r.l.	12527	UBS (Lux) Strategy Sicav	12523
Loyalty Partner Holdings S.A.	12504	Wintek Sàrl	12528
LSF5 Giga Investments II S.à.r.l.	12527		

Alterna Global Equities S.A. SICAF-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 158.608.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twentieth of December.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

1) Investeringsselskabet Elkaer Invest A/S, a company incorporated under the laws of Denmark and having its registered office at Elkaer 12, DK-8882 Farvang, Denmark, inscribed in the Trade Register of Denmark under the number CVR 27197582.

2) Hoffmann Esbjerg Holding A/S, a company incorporated under the laws of Denmark and having its registered office at Kongensgade 77, 1.Th, DK-6700 Esbjerg, Denmark, inscribed in the Trade Register of Denmark under the number CVR 31749433.

3) PRIMO HOLDING A/S, a company incorporated under the laws of Denmark and having its registered office at Hojbro Plads 6, DK-1200 Copenhagen, Denmark, inscribed in the Trade Register of Denmark under the number CVR 25052498.

4) Danebrog Aps., a company incorporated under the laws of Denmark and having its registered office at Oester Faelled vej 5, DK-7800 Skive, Denmark, inscribed in the Trade Register of Denmark under the number CVR 18776278.

5) INVESTERINGSSKABET AF 30.4.1992 A/S, a company incorporated under the laws of Denmark and having its registered office at Store Strandstraede 21,2.tv., DK-1255 Copenhagen, Denmark, inscribed in the Trade Register of Denmark under the number CVR 45177912.

All here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of five powers of attorney given under private seal.

The said powers of attorney signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a public limited liability company (société anonyme) qualifying as a société d'investissement à capital fixe in accordance with the following Articles of Incorporation:

ARTICLES OF INCORPORATION

Title I. Definitions - Name - Registered Office - Duration - Purpose

Art. 1. Definitions. «2007 Law» means the Luxembourg Law dated 13 February 2007 relating to "fonds d'investissement spécialisés".

«1915 Act» means the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

«Articles» means the articles of association of the Company.

«Auditor» means the independent auditor of the Company.

«Board» or «Board of Directors» means the board of directors of the Company.

«Company» means "Alterna Global Equities S.A. SICAF SIF".

«Custodian» means the custodian of the Company within the meaning of article 34 of the 2007 Law.

«Director» means a member of the Board.

«EU» means the European Union.

«EU Member State» means a member state of the European Union.

«Investment Company Act» means the United States Investment Company Act of 1940, as amended.

«Investment Advisor» has the meaning given in Article 18 of the Articles.

«Luxembourg Banking Day» means a day on which banks are open for business in Luxembourg.

«Luxembourg Supervisory Authority» means the Luxembourg supervisory authority of the financial sector.

«Net Asset Value» or «NAV» means the net asset value as determined in Article 11 of the Articles.

«Prospectus» means the sales prospectus of the Company, as amended from time to time.

«Shareholder» means any of the holders of Shares.

«Share» means any of the shares representing the share capital of the Company.

«United States» means the United States of America (including the States and the District of Columbia), its territories and its possessions.

«US Person» shall have the meaning set forth in Regulation S, as amended from time to time, as promulgated under the 1933 Act.

«Valuation Day» has the meaning given in Article 11 of the Articles.

Art. 2. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become Shareholders hereafter, a public limited liability company (société anonyme) qualifying as a société d'investissement à capital fixe within the meaning of article 72-3 of the 1915 Act under the name of Alterna Global Equities S.A. SICAF SIF.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, in the Grand Duchy of Luxembourg. The address of the registered office may be transferred within the municipality limits by simple resolution of the Board.

The Board shall further have the right to set up branches, subsidiaries, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economical, social or military developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. Purpose. The Company is established with the purpose to invest in securities of all types (through long as well as short positions) including, without limitation (I) the direct or indirect ownership of share capital, convertible and other debt instruments and other convertible securities, of companies (II) the direct or indirect ownership of interests in partnerships and other entities including undertakings for collective investment investing in private equity, hedge funds, absolute return funds, timber funds etc. and (III) any other business activity reasonably related to any of the foregoing, with the purpose of affording its Shareholders the results of the management of its assets and in compliance with the principle of risk spreading.

On an ancillary basis or for defensive purposes, the Company may temporarily invest all or part of its assets in cash, cash equivalents, similar financial instruments or debt securities. The Company may further use techniques and instruments (i) relating to transferable securities or money market instruments and (ii) intended to provide protection against exchange risks to the extent permitted by Luxembourg law as more particularly described in the Prospectus.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the 2007 Law.

Title II. Share Capital - Shares - Restrictions on ownership of Shares - Net Asset Value

Art. 6. Share Capital. The Company has an issued share capital of two million eight hundred seventy five thousand Euro (2,875,000 EUR) consisting of twenty three (23) Shares with a par value of one hundred twenty-five thousand Euro (125,000 EUR) per Share, all of which Shares have been fully paid up.

The issued share capital of the Company may only be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendments of these Articles, as prescribed in Article 24 hereof. The Board may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid-in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid-in surplus may be used by the Board to provide for the payment for any Shares which the Company may redeem in accordance with these Articles, for setting off any realised or unrealised capital losses or for the payment of any dividend or other distribution (it being understood that the Board may decide to make distributions within the limits set out in Article 72-3 of the 1915 Act).

Art. 7. Form of Shares. Shares shall only be issued in registered form.

All issued Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him and the amount paid up on such Share.

The inscription of the Shareholder's name in the register of Shares evidences his right of ownership of such registered Shares.

The transfer of registered Shares shall be effected by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered Shares shall be entered in the register of Shareholders; such inscription shall be signed by one or more Directors or officers of the Company or by one or more persons duly authorised thereto by the Board. Shares are freely transferable, subject to the provisions of Article 9 hereof.

Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered in the register of Shareholders. In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the register

of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered in by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered in the register of Shareholders by means of a written notification to the Company as its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

The Company may not issue any fractional Shares.

Art. 8. Redemption of Shares. The Company is a closed-ended undertaking for collective investment. Consequently, Shares in the Company shall not be redeemable at the request of a Shareholder.

The Company may only buy back its own shares upon a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendments of these Articles, as prescribed in Article 24 hereof. The nominal value of the shares bought back by the Company may not exceed 10% of the subscribed share capital. The resolution of the shareholders to buy back shares must determine all conditions for the acquisition especially the acquisition price, the number of shares to be acquired and the acquisition period which can not exceed 18 months.

Art. 9. Restrictions on ownership of shares. The Company may restrict or prevent the ownership of Shares by any person, firm or corporate body (including any Indirect Holder) (hereinafter referred to as "Prohibited Persons") if in the opinion of the Board such holding may cause the Company to be in breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign.

The Company shall not be bound to register

- (i) more than one person in respect of each share
- (ii) persons under the age of 18 or
- (iii) any transfers to US Persons without the specific consent of the Company.

Art. 10. Calculation of Net Asset Value per Share. The Net Asset Value per Share shall be expressed in Euro. The Net Asset Value of the Shares shall be determined in accordance with Luxembourg laws and regulations as of any Valuation Day by dividing the net assets of the Company, being the value of the assets of the Company less the liabilities of the Company, on any such Valuation Day, by the number of Shares then outstanding, less the number of any Shares redeemed by the Company and not disposed of by the Company, in accordance with the rules set forth below.

The Net Asset Value per Share shall be calculated to two decimal places. If since the time of determination of the Net Asset Value per Share there has been a material change in relation to a substantial part of the assets of the Company, the Company may, in order to safeguard the interests of the Shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

The assets and liabilities of the Company are valued in accordance with the valuation rules described below. Minority interests in quoted companies and unquoted companies or other investment vehicles are valued respectively on the basis of the last available quotation and the probable net realisation value estimated by the Company with prudence and good faith.

The assets of the Company shall include:

- shares and shareholder rights registered in the name of the Company;
- shareholdings in and convertible securities, debt and convertible debt securities of companies;
- all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- all bills and demand notes receivable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- all bonds, time notes, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company (provided that the Company may make adjustments with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- all stock, stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company, except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;
- the preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing Shares of the Company, insofar as the same have not been written off; and
- all other assets of any kind and nature, including expenses paid in advance.

The value of such assets shall be determined as follows:

(1) Cash/liquidity: the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notices and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the board of directors may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof.

(2) Listed investments: each security which is quoted or dealt in on a stock exchange will be valued at its latest available dealing price or the latest available mid-market quotation (being the midpoint between the latest quoted bid and offer prices) on the stock exchange which is normally the principal market for such security.

(3) Equity funds and other funds with ongoing net-asset-value publication: investments in investment funds which release net-asset-value on an ongoing basis will be valued at the latest estimated net-asset-value received from the administrator, or any other reliable source, of the funds.

(4) Other: in the event that the board of directors of the Company determines that a valuation according to the guidelines above exceeds what is appropriate in relation to a particular asset of the Company, then the board of directors shall determine prudently and in good faith the fair value of such asset. The administrator is authorized to conclusively rely on such net asset valuations reported by the general partner or manager of the relevant investment, or the board of directors as the case may be, each in connection with the clause (3) hereof.

The liabilities of the Company shall include:

- all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debt), bills and accounts payable;
- all accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);
- all accrued or payable expenses (including administrative expenses, advisory fees, including incentive fees, if any, custodian fees, and corporate agents' fees);
- all known liabilities, present, and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid distributions declared by the Company, where the Valuation Day falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;
- an appropriate provision for future taxes based on capital and income on the Valuation Day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorised and approved by the Board, as well as such amount (if any) as the Board may consider to be an appropriate allowance with respect to any contingent liabilities of the Company;
- all other liabilities of the Company of whatever kind and nature except liabilities represented by shares in the Company. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company which may comprise, as more fully described in the Prospectus, formation expenses, fees payable to its advisors, including performance-related fees, if any, fees and expenses payable to its accountants, custodian and its correspondents, domiciliary, administrative, registrar and transfer agents, any paying agent, any distributors and permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, the remuneration of the Directors and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage and reasonable travelling costs in connection with board meetings, fees and expenses for legal and auditing services (including due diligence expenses relating to potential investments), any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any Governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing, advertising and distributing prospectuses, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, the cost of printing certificates, and the costs of any reports to Shareholders' expenses incurred in determining the Company's Net Asset Value, the cost of convening and holding Shareholders' and Board' meetings, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, the cost of publishing the issue and redemption prices, if any, interest, bank charges, currency conversion costs, and brokerage, postage, telephone and telex. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature, based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

The assets and liabilities of the Company will be determined on the basis of the contribution to and withdrawals from the Company as a result of (i) the issue and redemption of shares; (ii) the allocation of assets, liabilities and income expenditure attributable to the Company as a result of the operations carried out by the Company and (iii) the payment of any expenses or distributions to holders of shares

For the purpose of this provision:

Shares of the Company to be redeemed (if any) shall be treated as existing and taken into account until the date fixed for redemption by the shareholders meeting, and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the date of issue and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;

All investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the Euro shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the NAV; and

where on any Valuation Day, the Company has contracted to:

purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered by the Company shall not be included in the assets of the Company;

provided, however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Company.

The Company may deviate from any such valuation if deemed in the interests of the Company and its Shareholders and provided further that any such valuation may be established at the year end and used throughout the following year unless there is a change in the general economic situation or in the condition of the relevant properties or property rights held by the Company or by any of its subsidiaries or by any controlled real estate companies which requires a new valuation to be carried out under the same conditions as the annual valuation.

Valuation principles

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the Net Asset Value taken by the Board or by any bank, company or other organisation which the Board may appoint for the purpose of calculating the Net Asset Value, shall be final and binding on the Company and all present, past or future Shareholders.

For the avoidance of doubt, the valuation provisions of this Article 11 are rules for determining the Net Asset Value per Share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Company or any securities issued by the Company.

Art. 11. Frequency and Temporary Suspension of the calculation of the Net Asset Value per Share. The Net Asset Value per Share shall be calculated from time to time (at least four times a year, i.e. every 3 months) by the Company (or any agent appointed to thereto by the Company) under the responsibility of the Board at a frequency determined by the Board in accordance with the applicable law and regulations, such date or time of calculation being referred to herein as the «Valuation Day».

The Company may suspend the determination of the Net Asset Value per Share during:

- any period when one or more recognized markets which provides the basis for valuing a substantial portion of the assets of the Company are closed other than for or during ordinary holidays or if dealings therein are restricted or suspended; or
- any period when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the Company, disposal of the assets held by the Company is not reasonably practicable without this being seriously detrimental to the interests of Shareholders or if in the opinion of the Company redemption prices cannot fairly be calculated; or
- any breakdown in the means of communication normally used for valuing any part of the Company or if for any reason the value of any part of the Company may not be determined as rapidly and accurately as required; or
- if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions on behalf of the Company are rendered impracticable or if purchases, sales, deposits and withdrawals of the assets of the Company cannot be effected at the normal rates of exchange.

Any such suspension shall be published, if appropriate, by the Company and may be notified to Shareholders.

Title III. Administration - Supervision

Art. 12. Directors. The Company shall be managed by a Board of at least three members either Shareholders or not.

The Directors shall be elected by the Shareholders at a general meeting of Shareholders; the latter shall further determine the number of Directors, their remuneration and the term of their office, which may not exceed six years.

In addition to the fixed remuneration, the Directors may receive differentiated remuneration based on each Director's performance. Hence, the chairman may receive a higher remuneration than the other Directors. Any Director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting of Shareholders.

Retiring members of the Board are eligible for re-election. In the event of a vacancy on the Board because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may elect by majority vote a Director to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders.

Art. 13. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the 1915 Act or by these Articles to the general meeting of Shareholders are in the competence of the Board.

Art. 14. Board Meetings. The Board will elect from among its members a chairman. It may further choose a secretary, either Director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board.

The majority of the Board shall be (a) non-resident in the United Kingdom (the «UK») for UK tax purposes and shall not be based full-time in the UK and (b) non-resident in the United States (the «US») for US tax purposes and shall not be based full-time in the US and (c) non-resident in Denmark («DK») for DK tax purposes and shall not be based full-time in DK.

The first chairman shall be appointed by a general meeting of Shareholders.

The chairman will preside at all general meetings of Shareholders and all meetings of the Board. In his absence, the general meeting of Shareholders or, as the case may be, the Board will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

Meetings of the Board are convened by the chairman or by any other two members of the Board. The Board members shall meet at least 4 times per year.

The Directors will be convened by letter, telefax, e mail or any other suitable mean of communication separately to each meeting of the Board. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least an eight (8) days prior written notice of Board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the Directors are present.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that no meeting shall be held in the UK, USA or DK.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any Director may not appoint any proxy to represent him at the meetings of the board of directors.

Any Director may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board can validly debate and take decisions only (a) if the meeting has been properly convened or notice has been waived (b) if the simple majority of its members are present or represented and (b) if the majority of the members present or represented are not tax-resident in the UK, USA or DK nor based full-time in the UK, USA or DK.

A resolution shall be duly adopted if approved by a majority of the members present. In the event of a tie, the chairman shall always have a casting vote.

Resolutions signed by all Directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held, provided that no resolution shall be effective if signed by a Director present in the UK, USA or DK or in any other jurisdiction specified from time to time by the Board. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

A Director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board unless it relates to a transaction entered into in the normal course of business of the Company and at arm's length terms shall be obliged to inform the Board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board. At the next general meeting of Shareholders, before votes are taken in any other matter, the Shareholders shall be informed of those cases in which a Director had a personal interest contrary to that of the Company.

If a quorum of the Board cannot be reached due to a conflict of interest, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board present at such meeting and voting will be deemed valid.

The Board shall table a resolution for the dismissal of a Director to the general meeting of Shareholders if such Director (i) has absented himself from meetings of the Board for a consecutive period of six months and the Board resolves that his office shall be vacated, (ii) becomes of unsound mind or incapable, (iii) becomes insolvent or (iv) becomes resident for tax purposes in the UK, USA or DK and, as a result thereof, a majority of the Directors cease to be resident for tax purposes other than in the UK, USA or DK.

A Director intending to relocate to another country shall notify the Board in advance of the relocation.

Art. 15. Minutes of Meetings of the Board. The resolutions of the Board will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by all the members of the Board at the next meeting. Any director is entitled to have her/his opinion that dissents from a resolution of the Board, entered in the minute book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two other Directors.

Art. 16. Corporate Signature. The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of any two Directors in all matters or the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power.

Art. 17. Delegation of Power. The Board may delegate part of its powers to one or several of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

The Board may entrust the daily management of the Company's business to one or several persons, Directors or not, provided such persons or entities are not (a) tax-resident in the UK or based full-time in the UK or (b) tax-resident in the US or based full-time in the US or (c) tax-resident in DK or based full-time in DK.

The Board may create from time to time one or several committees composed of Directors and/or external persons and to which it may delegate powers and roles as appropriate. The committees shall operate in accordance with the internal regulations adopted by the Board.

The Board may also confer other special powers of attorney by notarial or private proxy.

Art. 18. Investment Advisor. The Company may enter into investment advisory agreement(s) with one or several investment advisors, as further described in the Prospectus, who shall supply the Company with recommendations, advice and reports in connection with the assets of the Company, identify and give advice on the purchase and sale of Assets and shall advise the Board as to the selection of transferable securities and other assets.

Art. 19. Investment Policies and Restrictions and Borrowing Restrictions. The Board, subject to compliance with the principle of risk spreading, has the power to determine the investment policies and strategies to be applied with respect to the Company and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, within the restrictions as set forth in the Prospectus and in compliance with applicable laws and regulations.

The board is obliged every year at the annual general meeting of shareholders to present the investment strategy of the company for approval by the shareholders. Approval of the strategy requires a majority of 90 percent of the shares represented at the meeting.

Investments may be made by the Company either directly or indirectly through subsidiaries as the Board may from time to time decide. References in these Articles to «investments» and «assets» shall mean, as appropriate, either investments made and assets beneficially held directly or investments made and assets beneficially held indirectly through the aforesaid subsidiaries and real estate companies.

Borrowings by the Company may not represent more than 20% of its assets.

Art. 20. Indemnification. The Company shall indemnify any Director or officer, and his heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit, proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 21. Auditor. The Company shall appoint an Auditor (réviseur d'entreprises agréé) who shall carry out the duties prescribed by article 55 of the 2007 Law. The Auditor's report must at least certify that the accounting information gives a fair view of the state of the assets and liabilities of the Company.

Title IV. General Meetings - Distributions

Art. 22. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of Shareholders properly constituted represents the entire body of Shareholders. It has the powers conferred upon it by law. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 23. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings. The annual general meeting of Shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the June 25 at 9.30 hours.

If such day is not a Luxembourg Banking Day, the annual general meeting of Shareholders shall be held on the next following Luxembourg Banking Day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Other general meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 24. Amendments to the Articles of Incorporation. These Articles may be amended by the general meeting of the Shareholders subject to the quorum and majority requirements of the law of 1915.

The amendment of the articles requires a quorum of at least 90% of the shares issued. The convenience notice to be published in the Luxembourg official gazette "Memorial C" and the journal "d'Wort" must in the agenda of the meeting indicate which articles shall be changed and the wording of the new articles. If 90% of the shares issued are not represented at the meeting, a second general meeting may be convened by publishing the notice twice with a minimum of 15 days interval and at least 15 days before the meeting in the "Memorial C" and "d'Wort". The second meeting may resolve without any minimum attendance required. The resolution must at any meeting be taken by a majority of 90% of the shares represented at the meeting.

Art. 25. Proceedings, Vote, Notice. The quorum and notice periods required by the 1915 Act shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of Shareholders, unless otherwise provided herein.

Each whole Share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these Articles. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax message.

Where, in accordance with the provisions of Article 7 hereof, Shares are recorded in the register of Shareholders in the name of a Depository or sub-depository of the former, the attestations provided for in the said Article 7 hereof must be received at the Company no later than the day preceding the second Luxembourg Banking Day before the date of the general meeting unless the Company fixes a shorter period. Such attestations must certify to the fact that the Shares in the account shall be blocked until the close of the general meeting. All proxies must be received at the Company by the same deadline.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority vote of those Shareholders present in person or by proxy and voting.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

Shareholders will meet upon call by the Board pursuant to a notice setting forth the agenda. The convening notices shall in general be made by e mail to the e mail address communicated to the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a meeting of the Shareholders, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 26. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on December 31 of the following year. The accounts of the Company shall be expressed in Euros.

Art. 27. Distribution of Dividends. Five per cent of the annual net profits of the Company shall be allocated to the reserve required by Luxembourg law. This allocation shall cease to be required as soon and so long as such surplus reserve equals or exceeds ten per cent of the issued capital of the Company as stated in Article 6 hereof.

The general meeting of Shareholders shall determine, upon recommendation of the Board and within the limits provided by law, how the balance of net profits shall be disposed of and from time to time may declare, or authorise the Board to declare, dividends and distributions with respect to such amounts. Subject to the provisions of Luxembourg law, the Board may decide from time to time to pay interim dividends. The general meeting of Shareholders may distribute stock dividends out of the authorised share capital in lieu of cash dividends, by conversion of net profits into capital and paid-in surplus.

Dividends and other distributions may also be paid out of unappropriated net profit brought forward from prior years.

In case the investments strategy presented at the annual shareholders meeting is not approved then the Company is obliged, to start to unwind or sell the activities of the Company as quickly as possible taking into consideration the obligation of the Company to maximize the value of the assets. In this situation the Company is furthermore obliged every year to pay out the maximum dividend possible with regard to the distributable reserves of the Company and taking into consideration the necessary liquidity for the running of the Company.

Interim dividends may be paid upon decision of the Board. Any such payment shall in addition be subject to the following conditions:

- a) interim accounts shall be drawn up showing that the funds available for distribution are sufficient;
- b) the amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to the reserve pursuant to the requirements of the law or of the Articles;
- c) the decision of the Board to distribute an interim dividend may not be taken more than two months after the date at which the interim accounts referred to under (a) above have been made up;
- d) No distribution may be decided upon less than six months after the close of the preceding financial year or before approval of the annual accounts relating to that financial year. Where a first interim dividend has been paid, the decision to distribute a further interim dividend may not be taken until at least three months shall have elapsed since the decision to distribute the first interim dividend;
- e) Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

In its report to the Board, the Auditor shall verify whether the above conditions have been satisfied.

Dividends and distributions declared may be paid in Euros or any other currency selected by the Board, and may be paid at such times as the Board may determine. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate funds available for such dividends or distributions into the currency of payment.

The payment of any dividends or distributions shall be made to Shareholders at the addresses indicated on the register of Shareholders. Any dividends or distributions declared but not claimed by a Shareholder within a period of five years from the declaration thereof, shall be forfeited by the Shareholder and shall revert to the Company. The Board shall have the power from time to time to take all necessary action to perfect such reversion and to authorise such action on behalf of the Company. No interest will be paid on dividends declared or distributions made by the Company but held by it for the account of Shareholders.

Title V. Final Provisions

Art. 28. Custodian. The Company shall enter into a custodian agreement with a company authorised to carry on banking operations and qualifying for the exercise of custodian duties under, and having such duties as prescribed by the 2007 Law.

Art. 29. Dissolution and Liquidation of the Company. The Company can be dissolved at any time by a decision of the general meeting of Shareholders in accordance with the legal majority and quorum requirements applicable for the amendment of the Articles.

If the total net assets of the Company fall below two-thirds of the minimum capital prescribed by the 2007 Law, the Board must submit the question of the Company's dissolution to a general meeting of Shareholders for which no quorum is prescribed and which shall pass resolutions by simple majority of the Shares represented at the meeting.

If the total net assets of the Company fall below one-fourth of the minimum capital prescribed by law, the Board must submit the question of the Company's dissolution to a general meeting of Shareholders for which no quorum is prescribed. A resolution dissolving the Company may be passed by Shareholders holding one-fourth of the Shares represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty (40) days from the date of ascertainment that the net assets have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

If the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators appointed in accordance with the provisions of the 2007 Law. The decision to dissolve the Company will be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations and two newspapers with adequate circulation, one of which must be a Luxembourg newspaper. The liquidator(s) will realise the Company's assets in the best interests of the Shareholders and apportion the proceeds of the liquidation, after deduction of liquidation costs, amongst the Shareholders according to their respective pro rata. Any amounts unclaimed by the Shareholders at the closing of the liquidation of the Company will be deposited with the Caisse des Consignations in Luxembourg for a duration of thirty (30) years. If amounts deposited remain unclaimed beyond the prescribed time limit, they shall be forfeited.

Art. 30. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Act and the 2007 Law.

Transitory disposition

- 1) The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31, 2011.
- 2) The first annual general meeting will be held in the year 2012.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed for the shares as follows:

1) Investeringsselskabet Elkaer Invest A/S, prenamed, nine shares;	9
2) Hoffmann Esbjerg Holding A/S, prenamed, five shares;	5
3) PRIMO HOLDING A/S, prenamed, two shares;	2
4) Danebrog Aps., prenamed, four shares;	4
5) INVESTERINGSSSELSKABET AF 30.4.1992 A/S, prenamed, three shares;	3
Total: thirty-three shares;	23

These twenty-three shares have been wholly paid up with a total share premium of twenty-one million one hundred and twenty-five thousand Euros (21,125,000 EUR), so that the total amount of twenty-four million Euros (24,000,000 EUR) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about seven thousand Euros.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is set at three that of the auditors at one
- 2.- The following are appointed as directors:

a) Mr Thomas VOSS, company director, born in Skaelskor (Denmark), on the 21st July 1967, residing in L-5577 Remich, 20, rue Wenkel.

b) Mr Peer Kierstein NIELSEN, company director, born in Viby (Denmark), on the 8th October 1944, residing in L-1532 Luxembourg, 12, rue Ignace de la Fontaine.

c) Mr Peer BORUP JENSEN, company director, born in Esbjerg (Denmark), on the 5th October 1954, residing in DK-6710 Esbjerg, Havbakken 76.

The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of any two Directors in all matters

3.- The following company is appointed as auditor:

The public limited company PKF Abax Audit, with registered office in L-1445 Luxembourg, 7 rue Thomas Edison, R.C.S. Luxembourg number B 142867.

4.- The auditor's term of office shall last until the annual general meeting in 2012.

7.- The registered office is to be situated at L-1616 Luxembourg, 5, Place de la Gare.

8.- The Board of Directors is authorized to nominate one or several of its members as managing director.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1) Investeringselskabet Elkaer Invest A/S, une société de droit danois et ayant son siège social à Elkaer 12, DK-8882 Farvang, Danemark, inscrite auprès du Registre de commerce danois sous le numéro CVR 27197582.

2) Hoffmann Esbjerg Holding A/S, une société de droit danois et ayant son siège social à Kongensgade 77, 1.Th, DK-6700 Esbjerg, Danemark, inscrite auprès du Registre de commerce danois sous le numéro CVR 31749433.

3) PRIMO HOLDING A/S, une société de droit danois et ayant son siège social à Hojbro Plads 6, DK-1200 Copenhagen, Danemark, inscrite auprès du Registre de commerce danois sous le numéro CVR 25052498.

4) Danebrog Aps., une société de droit danois et ayant son siège social à Oester Faelled vej 5, DK-7800 Skive, Danemark, inscrite auprès du Registre de commerce danois sous le numéro CVR 18776278.

5) INVESTERINGSELSKABET AF 30.4.1992 A/S, une société de droit danois et ayant son siège social à Store Strands-traede 21, 2.tv., DK-1255 Copenhagen, Danemark, inscrite auprès du Registre de commerce danois sous le numéro CVR 45177912.

Toutes ici représentées par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de cinq procurations données sous seing privé.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont décidé de former entre eux une société d'investissement à capital fixe sous forme de société anonyme conformément aux statuts suivants:

Définitions - Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Définitions. «Actionnaire» signifie tout détenteur d'Actions.

«Actions» signifie toute action représentant le capital social de la Société.

«Administrateur» signifie un membre du Conseil d'Administration.

«Autorité de Supervision Luxembourgeoise» signifie l'autorité de supervision luxembourgeoise du secteur financier.

«Réviseur d'entreprises agréé» signifie le réviseur d'entreprises agréé de la Société.

«Conseil d'Administration» signifie le conseil d'Administration de la Société.

«Conseiller en Investissements» a la signification donnée dans l'article 18 des Statuts.

«Dépositaire» signifie le dépositaire de la Société au sens de l'article 34 de la Loi de 2007.

«Etat Membre» signifie un Etat membre de l'Union Européenne.

«Etats-Unis» signifie les Etats-Unis d'Amérique (y compris les Etats et l'arrondissement de Columbia), ses territoires et ses possessions.

«Jour Bancaire Luxembourgeois» signifie un jour où les banques sont ouvertes à Luxembourg

«Jour d'Evaluation» dans l'article 11 des Statuts.

«Loi de 1915» signifie la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

«Loi de 2007» signifie la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés

«Loi sur les Sociétés d'Investissement» signifie la loi américaine sur les sociétés d'investissement de 1940, telle que modifiée.

«Personne US» est utilisé dans le sens du Règlement S, comme modifié, de la loi US américaine du 1933.

«Prospectus» signifie le prospectus de la Société, tel que modifié le cas échéant.

«Société» signifie «Altern Global Equities S.A. SICAF SIF».

«Statuts» signifie les statuts de la Société.

«UE» signifie l'Union Européenne.

«Valeur Nette d'Inventaire» ou «VNI» signifie la valeur nette d'inventaire telle que déterminée dans l'article 11 des Statuts.

Art. 2. Dénomination. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront Actionnaires par la suite, une société anonyme qualifiée de société d'investissement spécialisé à capital fixe au sens de l'article 72-3 de la Loi de 1915, sous la dénomination Altern Global Equities SA SICAF SIF.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée. Elle peut être dissoute par une résolution des Actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville au Grand-Duché de Luxembourg. L'adresse du siège social peut être transférée dans les limites de la commune par simple résolution du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a également le droit de créer des succursales, des filiales, des bureaux, des centres administratifs et des agences où il le juge utile, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que surviennent ou sont imminents des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, il pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera luxembourgeoise, nonobstant le transfert provisoire de son siège social.

Art. 5. Objet. La Société a pour objet exclusif l'investissement dans tout type de valeurs mobilières (par moyen des positions longues et courtes), y compris et sans limitation (i) la détention directe ou indirecte de capital social, de titres convertibles ou autres titres de créance ainsi que d'autres titres convertibles de sociétés (ii) la détention directe ou indirecte d'intérêts dans des sociétés (partnerships) et autres entités y compris des organismes de placements collectives dans «private equity», hedge fonds, des fonds a performance absolue, des fonds d'investissement forestier etc. et (iii) toute autre activité raisonnablement liée à l'une des activités susmentionnées, dans le but de faire bénéficier ses Actionnaires du résultat de la gestion de ses actifs et en conformité avec le principe de répartition des risques.

A titre subsidiaire ou par mesure de prudence, la Société peut investir temporairement tout ou partie de ses actifs en numéraire ou valeurs assimilés, en instruments financiers similaires, en obligations ou titres de créances. La Société peut en outre utiliser des techniques et instruments (i) relatifs à des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire et (ii) dans le but de se protéger contre les risques de change, dans la mesure autorisée par la loi luxembourgeoise telle que décrite en détail dans le Prospectus.

La Société peut prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations quelle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet dans le sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

Titre II. Capital social - Actions - Restrictions sur la propriété des Actions - Valeur Nette d'Inventaire

Art. 6. Capital social. La Société a un capital social souscrit de deux millions huit cent soixante quinze mille Euros (2.875.000 EUR) représenté par vingt-trois (23) actions d'une valeur au pair de cent vingt-cinq mille Euros (125.000 EUR) par action, toutes entièrement libérées.

Le capital souscrit de la Société ne peut qu'être augmenté ou réduit par une résolution des Actionnaires adoptée de la manière requise pour une modification des présents Statuts, conformément à l'article 24 ci-dessous. Le Conseil d'Administration peut créer les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et il doit créer une réserve spéciale des fonds reçus par la Société en tant que primes démission sur l'émission et la vente de ses Actions, cette réserve pouvant être utilisée par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses Actions par la Société conformément aux présents Statuts, pour compenser des moins-values réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende ou toute autre distribution (étant entendu que le Conseil d'Administration peut décider de procéder aux distributions dans les limites établies à l'article 72-3 de la Loi de 1915).

Art. 7. Types d'Actions. Les Actions seront uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les Actions émises de la Société seront enregistrées dans le registre des Actionnaires qui sera conservé par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société, et ce registre contiendra le nom de chaque détenteur d'Actions nominatives, son domicile ou domicile élu tel qu'indiqué à la Société, le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant libéré de ces Actions.

L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actions prouve son droit de propriété sur ces Actions nominatives.

Le transfert d'Actions nominatives sera effectué par une déclaration de transfert écrite à enregistrer dans le registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les personnes ayant les procurations nécessaires pour ce faire. Tout transfert d'Actions nominatives sera enregistré dans le registre des Actionnaires; cette inscription sera signée par un ou plusieurs Administrateurs ou mandataires de la Société ou par une ou plusieurs personnes dûment autorisées à cette fin par le Conseil d'Administration. Les Actions sont librement cessibles, sous réserve des dispositions de l'article 9 ci-après.

Les Actionnaires autorisés à recevoir des Actions nominatives fourniront à la Société une adresse à laquelle tous les convocations et les notifications peuvent être envoyées. Cette adresse sera également indiquée dans le registre des Actionnaires. Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société peut autoriser l'inscription d'une indication à cet effet dans le registre des Actionnaires et l'adresse de l'Actionnaire sera censé être le siège social de la Société, ou toute autre adresse indiquée par la Société jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par cet Actionnaire. Un Actionnaire peut, à tout moment, modifier l'adresse inscrite au registre des Actionnaires par notification écrite au siège social de la Société, ou à toute autre adresse indiquée par la Société.

La Société ne peut pas émettre des fractions d'Actions.

Art. 8. Rachat d'Actions. La Société est un organisme de placement collectif du type fermé. Par conséquent, les Actions de la Société ne seront pas rachetées à la demande d'un Actionnaire.

La société ne peut racheter ses propres actions qu'après une résolution des actionnaires adoptés dans les conditions requis pour la modification des présents articles, tel que prescrit par l'article 24 ci-dessous. La valeur nominale des actions rachetées par la Société ne peut pas excéder 10% du capital souscrit. La résolution des actionnaires de racheter des actions doit déterminer toutes les conditions pour l'acquisition, particulièrement le prix de l'acquisition, le nombre d'actions à acquérir et la période d'acquisition qui ne peut pas excéder 18 mois.

Art. 9. Restrictions à la propriété des Actions. La Société peut restreindre ou empêcher l'acquisition et la détention d'Actions par toute personne, société ou personne morale (y compris tout Porteur Indirect) - ci-après dénommé «personne interdit» - si de l'avis du Conseil d'Administration, une telle possession peut mettre la Société dans une situation illégale vis-à-vis de la réglementation ou de la législation luxembourgeoise ou étrangère.

La Société n'est pas obligée d'enregistrer

- (i) plus qu'une seule personne en tant que actionnaire de chaque action,
- (ii) des personnes en tant que actionnaires n'ayant pas atteint l'âge de 18
- (iii) des transferts d'actions à des Personnes US sans le consentement expresse de la Société.

Art. 10. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action. La Valeur Nette d'Inventaire par Action sera exprimée en Euros. La Valeur Nette d'Inventaire des Actions sera déterminée selon les lois et règlements luxembourgeois à chaque Jour d'Evaluation, en divisant les actifs nets de la Société, constitués par la valeur des avoirs moins les dettes de la Société, au Jour d'Evaluation concerné par le nombre d'Actions existant à ce moment, diminué du nombre d'Actions rachetées par la Société et non vendues par la Société, en conformité avec les règles décrites ci-dessous.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action est calculée avec deux décimales. Si, depuis le moment de détermination de la Valeur Nette d'Inventaire, il y a eu un changement important relatif à une partie substantielle des actifs la Société peut, en vue de sauvegarder ses intérêts et ceux des Actionnaires, annuler la première évaluation et procéder à une seconde évaluation.

Les avoirs et les dettes de la Société sont évalués conformément aux règles dévaluation décrites ci-dessous. Les participations minoritaires dans des sociétés cotées ou non cotées ou dans d'autres véhicules d'investissement sont évaluées respectivement sur base de la dernière cotation disponible et de la valeur nette de réalisation probable estimée par la Société avec prudence et bonne foi.

Les avoirs de la société comprendront:

- les actions et autres droits de propriété enregistrés au nom de la Société;
- les participations dans des sociétés ainsi que les valeurs mobilières convertibles, obligations et obligations convertibles émises par des sociétés;
- toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus;
- tous les effets, billets à vue et comptes à recevoir (y compris les résultats de la vente de valeurs mobilières non encore délivrées);
- tous les titres, billets à terme, parts, actions, dettes, emprunts obligataires, droits de souscription, mandats, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et avoirs similaires détenus ou contractés par la Société (à condition que la Société puisse faire des ajustements par rapport aux fluctuations de la valeur de marché des valeurs mobilières occasionnées par des négociations ex-dividende, ex-droit ou par des pratiques similaires);
- toutes les actions, dividendes en actions, dividendes en espèces, et distributions à recevoir par la Société dans la mesure où la Société en a raisonnablement connaissance;

- tous les intérêts échus sur les avoirs portant intérêts détenus par la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans la valeur principale de ces avoirs;
- les dépenses et frais préliminaires de la Société, y compris les coûts démission et de distribution des Actions de la Société, pour autant que celles-ci n'aient pas été amorties; et
- tous autres avoirs de quelque nature qu'ils soient, y compris les frais et dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la façon suivante:

- 1) Espèces/liquidités: La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèces et intérêts annoncés ou venus à échéance non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant qui semblera adéquat au conseil d'administration en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;
- 2) Investissement cotés: chaque titre qui est coté ou négocié sur une bourse de valeurs sera évalué à son dernier prix de transaction disponible ou à la dernière cotation moyenne de marché disponible (étant le point moyen entre les derniers prix cotés d'achat et de vente) à la bourse de valeurs qui constitue le marché principal de ces titres;
- 3) Fonds d'actions et autres fonds avec publication régulière du valeur net d'inventaire; investissements dans les fonds d'investissements avec calcul régulière du valeur net d'inventaire seront évalués à la dernière valeur net d'inventaire reçu de l'administrateur du fond ou tout autre source digne de confiance.
- 4) Autres: au cas où le conseil d'administration de la Société estime qu'une évaluation suivant les principes développés ci-dessus excède la valeur appropriés au regard d'un avoir particulier appartenant à la Société, alors le conseil d'administration déterminera prudemment et de bonne foi la juste valeur de ces avoirs. L'administrateur est autorisé de compter de façon concluante sur la valeur nette d'inventaire fournie par le général partner ou le gestionnaire des investissements concernés, ou le conseil d'administration, le cas échéant, à propos de clauses (3) des présentes.

Les obligations de la Société comprendront:

- tous les emprunts et autres dettes relatives à des emprunts (y compris les dettes convertibles), traites et comptes à payer,
- tous les intérêts échus sur de tels emprunts et autres dettes relatives à des emprunts (y compris les frais d'engagement encourus relatifs à ces emprunts et autres dettes);
- tous les frais échus ou à payer (y compris les frais administratifs, les honoraires de conseil, les commissions de performance s'il y a lieu, les commissions des dépositaires et des agents de la Société);
- toutes les obligations connues, présentes ou futures, y compris toutes les obligations contractuelles échues pour paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés et non payés par la Société, lorsque le Jour d'Evaluation tombe, ou est ultérieur à, la date référence pour la détermination de la personne y ayant droit;
- toute provision appropriée pour des impôts futurs sur le capital et le revenu au Jour d'Evaluation, telle que fixée par la Société et toutes autres réserves (s'il y a lieu) autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration ainsi que tout montant (s'il y a lieu) que le Conseil d'Administration considère être une allocation suffisante pour toute éventuelle dette quelconque de la Société;
- toutes autres obligations de la Société de quelque sorte ou nature que ce soit à l'exception des engagements représentés par les actions de la Société. Pour déterminer le montant de ces obligations, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle, tel que décrit plus amplement dans le Prospectus, et notamment les frais de constitution, les honoraires payables à ses conseillers, y compris les commissions liées à la performance s'il y a lieu, les frais et dépens payables à ses comptables, au dépositaire et à ses correspondants, aux agents domiciliaire, administratif, de registre et de transfert, à tous agents payeurs, aux distributeurs et aux représentants permanents dans les pays où la Société est enregistrée, ainsi qu'à tout autre mandataire de la Société, la rémunération des administrateurs et leurs dépenses raisonnables, les frais d'assurance et les frais raisonnables de voyage relatifs aux réunions du Conseil d'Administration, les frais encourus pour les services juridiques et d'audit (y compris les frais de due diligence relatifs à des investissements potentiels), les frais d'enregistrement et de renouvellement de l'enregistrement de la Société auprès des autorités gouvernementales et des bourses de valeurs dans le Grand-Duché de Luxembourg et dans tous autres pays, les frais de déclaration et de publicité, y compris les frais de préparation, d'impression, de promotion et de distribution des prospectus, memoranda, rapports périodiques ou déclarations d'enregistrement, les frais d'impression de certificats, les frais des rapports aux actionnaires, les frais encourus pour la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire de la Société, les coûts de convocation et de tenue des assemblées d'actionnaires et des conseils d'Administration, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et toutes les taxes similaires, tous autres frais de fonctionnement, y compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les coûts de publication des prix démission et de rachat, s'il y a lieu, les intérêts, les frais bancaires, les frais de conversion des devises, ainsi que les frais de courtage, de poste, de téléphone et de télex. La Société pourra tenir compte des frais administratifs et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou pour toute autre période.

Les avoirs et engagements de la Société seront déterminés sur base des apports et retraits de la Société résultant de (i) l'émission et le rachat des actions; (ii) l'allocation des avoirs, engagements et revenus attribuables à la Société provenant des opérations effectuées par la Société et (iii) le paiement de toutes dépenses ou distribution au porteur d'actions.

Pour les besoins de cette disposition:

Les Actions à racheter par la Société (s'il y en a) seront considérées comme existantes et prises en compte jusqu'à la date fixée pour le rachat par l'assemblée des actionnaires, et à partir de ce moment jusqu'au paiement par la Société, leur prix sera considéré comme une dette de la Société;

Les Actions à émettre par la Société seront traitées comme étant en émission à partir de la date de mise en circulation, et à partir de ce moment jusqu'au paiement de leur prix à la Société, leur prix sera considéré comme une créance de la Société;

Tous les investissements, soldes de caisse et autres avoirs exprimés dans des devises autres que l'Euro seront évalués après prise en compte du taux du marché ou des taux d'échange en vigueur au jour et heure de détermination de la VNI; et

si lors d'un Jour d'Evaluation, la Société s'est engagée:

à acheter tout avoir; la valeur du prix à payer pour un tel avoir apparaîtra comme une dette de la Société et la valeur de l'avoir à acquérir apparaîtra comme un actif de la Société;

à vendre tout avoir; la valeur du prix à percevoir pour un tel avoir apparaîtra comme un actif de la Société et l'avoir à vendre par la Société ne sera pas compris dans les avoirs de la Société;

Si, toutefois, la valeur ou nature exacte de ce prix ou de cet avoir n'est pas connue à ce Jour d'Evaluation, sa valeur sera estimée par la Société.

La Société peut déroger à cette évaluation si elle estime que cela est dans son intérêt et dans celui de ses Actionnaires et à condition en outre qu'une telle évaluation puisse être faite à la fin de l'année et utilisée tout au long de l'année suivante, sauf en cas de changement dans la situation économique générale ou dans l'état des propriétés ou des droits de propriété concernés détenus par la Société ou l'une de ses filiales ou par des sociétés immobilières contrôlées, qui rendrait nécessaire une nouvelle évaluation à effectuer dans les mêmes conditions que l'évaluation annuelle.

Principes de dévaluation

En l'absence de mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision relative au calcul de la Valeur Nette d'Inventaire prise par le Conseil d'Administration ou par toute banque, société ou autre organisme que le Conseil d'Administration peut nommer en vue du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, sera définitive et engagera tant la Société que tous les Actionnaires actuels, anciens ou futurs.

Afin d'éviter tout doute, les dispositions du présent article 11 relatives à l'évaluation constituent des règles applicables à la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action et ne sont pas destinées à affecter le traitement comptable ou légal des avoirs et obligations de la Société ou des valeurs mobilières émises par la Société.

Art. 11. Fréquence et Suspension temporaire du calcul de la valeur nette d'Inventaire par Action. La Valeur Nette d'Inventaire par Action sera calculée périodiquement (au moins quatre fois par an, c.à.d. toutes les 3 mois) par la Société (ou par un mandataire désigné à cet effet par la Société) sous la responsabilité du Conseil d'Administration, à une fréquence déterminée par le Conseil d'Administration conformément aux lois et réglementations applicables, chacune de ces dates de calcul de la VNI étant désignées dans les présents Statuts comme un «Jour d'Evaluation».

La Société peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action pendant:

- toute période pendant laquelle un ou plusieurs marchés reconnus qui permettent l'évaluation d'une partie substantielle des avoirs de la Société, est fermée (pour une autre raison qu'un congé ordinaire) ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues; ou

- toute période pendant laquelle, par suite d'événements politiques, économiques, militaires ou monétaires, ou toute autre circonstance en dehors du contrôle, de la responsabilité et du pouvoir de la Société, la Société ne peut raisonnablement disposer des avoirs possédés par elle sans que cela ne soit sérieusement préjudiciable aux intérêts des Actionnaires ou si, de l'opinion de la Société, les prix de rachat ne peuvent être calculés de manière juste; ou

- lorsque les moyens de communication normalement utilisés pour évaluer toute partie de la Société sont hors service ou si, pour une raison quelconque, la valeur d'une partie de la Société ne peut pas être déterminée rapidement et correctement de manière appropriée; ou

- si, en raison des restrictions de change ou d'autres restrictions affectant le transfert de fonds, les transactions pour le compte de la Société sont rendus impossibles, ou si le rachat, vente, dépôt et retrait des avoirs de la Société ne peuvent être effectués à des taux de change normaux.

Pareille suspension sera publiée, le cas échéant, par la Société et peut être notifiée aux Actionnaires.

Titre III. Administration - Surveillance

Art. 12. Administrateurs. La Société sera gérée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, Actionnaires ou non.

Les Administrateurs seront élus par les Actionnaires lors d'une assemblée générale des Actionnaires; cette dernière fixera également le nombre d'Administrateurs, leur rémunération et la fin de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Outre la rémunération fixée, les Administrateurs peuvent recevoir une rémunération modulée basée sur la performance de chaque directeur. Par conséquent le Président peut recevoir une rémunération plus élevée que les autres

Administrateurs. Tout Administrateur peut être révoqué avec ou sans motifs ou être remplacé à tout moment par une résolution adoptée à l'assemblée générale des Actionnaires.

Les membres sortants du Conseil d'Administration sont rééligibles. Dans le cas d'une place vacante dans le Conseil d'Administration en raison d'un décès, d'une mise à la retraite ou toute autre raison, les Administrateurs restants peuvent élire par un vote à la majorité un Administrateur pour combler cette place vacante jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous actes d'Administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Actionnaires par la Loi de 1915 ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Réunions du conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, Administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

La majorité des membres du Conseil d'Administration doit être composée de membres n'étant (a) pas fiscalement résidents et ne résidant pas en permanence au Royaume-Uni («UK») et (b) pas fiscalement résidents aux Etats-Unis («US») et ne résidant pas en permanence aux US et (c) pas fiscalement résidents au Danemark et ne résidant pas en permanence au Danemark («DK»).

Le premier président sera désigné par une assemblée générale des Actionnaires.

Le président présidera toutes les assemblées générales des Actionnaires et toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'assemblée générale des Actionnaires, respectivement le Conseil d'Administration, désignera une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à cette assemblée.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou par deux autres membres du Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration doivent se réunir au moins 4 fois par an.

Les Administrateurs seront convoqués par lettre, télécopie, e mail ou autre moyen de communication convenable séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Excepté dans les cas d'urgence spécifiés dans la convocation ou avec l'accord préalable de tous les membres censés participer, le délai de convocation sera d'au moins huit (8) jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Administrateurs sont présents.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation, sous réserve qu'aucune réunion ne peut être tenue au Royaume-Uni, aux Etats-Unis ou au Danemark.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque Administrateur donné par lettre, télécopie, télégramme ou télex. Aucune convocation séparée n'est requise pour des réunions tenues aux heures et lieux désignés dans un programme préalablement adopté par résolution du Conseil d'Administration.

Chaque Administrateur ne peut nommer un mandataire pour le représenter lors des réunions du conseil d'Administration.

Tout Administrateur, peut participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et se parler mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que (a) si la réunion a été valablement convoquée ou notifiée (b) si la simple majorité de ses membres est présente ou représentée et (c) si la majorité des membres présents ou représentés n'est pas fiscalement résidente au Royaume-Uni, Etats-Unis ou Danemark et ne réside pas en permanence au Royaume-Uni, Etats-Unis ou Danemark.

Une résolution sera valablement adoptée si elle est approuvée par une majorité des membres présents. En cas d'égalité des voix, la voix du président sera toujours prépondérante.

Les résolutions signées par tous les Administrateurs ont la même valeur et produisent les mêmes effets que les résolutions prises au cours d'une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue, sous réserve qu'aucune résolution ne sera valable si elle est signée par un Administrateur présent au Royaume-Uni, Etats-Unis ou Danemark ou dans toute autre juridiction spécifiée par le Conseil d'Administration. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres ou télécopies.

Un Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration est tenu, sauf dans des conditions normales, d'en informer le Conseil d'Administration et de faire mentionner sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra participer à cette délibération du Conseil d'Administration. A la prochaine assemblée générale des Actionnaires, avant tout autre vote, les Actionnaires seront informés des opérations dans lesquelles un Administrateur avait un intérêt opposé à celui de la Société.

Au cas où un quorum du Conseil d'Administration ne peut être atteint en raison d'un conflit d'intérêts, les décisions adoptées par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à cette réunion et votants seront réputés valables.

Le Conseil d'Administration soumettra une décision pour la révocation d'un Administrateur à l'assemblée générale des Actionnaires si cet Administrateur (i) s'est absenté des réunions du Conseil d'Administration pendant une période consécutive de six mois et si le Conseil d'Administration décide que son mandat doit être considéré comme vacant, (ii) n'est plus en possession de ses facultés mentales ou est devenu incapable, (iii) devient insolvable ou (iv) devient résident fiscal du Royaume-Uni, aux Etats-Unis ou au Danemark et qu'en conséquence de ce fait, une majorité des Administrateurs deviendrait fiscalement résidente du Royaume-Uni, aux Etats-Unis ou au Danemark.

Un administrateur ayant l'intention de déménager vers un autre pays doit préalablement en notifier le Conseil d'Administration.

Art. 15. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les résolutions du Conseil d'Administration seront enregistrées dans des procès-verbaux à insérer dans un registre spécial et signées par tous les membres du Conseil d'Administration à la prochaine assemblée. Tout directeur a le droit d'avoir son opinion, qui diffère d'une résolution de l'Assemblée, inscrit dans le procès verbal.

Des copies ou des extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou autrement seront signés par le Président ou par deux autres administrateurs.

Art. 16. Pouvoir de signature. La Société sera liée à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux Administrateurs en toute matière ou par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été conféré par le Conseil d'Administration, mais, dans ce cas, uniquement dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 17. Délégation de pouvoir. Le Conseil d'Administration peut déléguer une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut en outre nommer des mandataires pour des transactions spécifiques et révoquer ces nominations à tout moment.

Le Conseil d'Administration peut confier la gestion journalière des affaires de la Société à une ou plusieurs personnes, Administrateurs ou non, à condition que telles personnes ou entités ne soient pas (a) fiscalement résidentes du Royaume-Uni ou établies à plein temps au Royaume-Uni ou (b) fiscalement résidentes des US ou établies à plein temps aux US ou (c) fiscalement résidentes du Danemark ou établies à plein temps au Danemark.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités composés d'Administrateurs et/ou de personnes externes et auxquels il peut déléguer les pouvoirs et fonctions appropriés. Les comités agiront conformément aux règlements internes adoptés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut également confier d'autres pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé.

Art. 18. Conseiller en Investissement. La Société peut conclure un/des contrat(s) de conseil en investissement avec un ou plusieurs Conseillers d'Investissement, plus amplement décrits dans le Prospectus, afin de fournir à la Société des recommandations, avis et rapports en relation avec les avoirs de la Société, et d'identifier et de conseiller le Conseil d'Administration quant à la sélection de titres convertibles et autres avoirs.

Art. 19. Politiques d'Investissement et Restrictions et Limites d'Emprunt. Le Conseil d'Administration a sous respect du principe de répartition des risques le pouvoir de déterminer les politiques et stratégies d'investissement applicables en ce qui concerne la Société et le comportement à adopter dans la gestion et les affaires commerciales de la Société, dans les limites prévues dans le Prospectus et conformément aux lois et réglementations applicables.

Le Conseil d'Administration est chaque année tenu de soumettre la stratégie d'investissement au l'assemblée générale des actionnaires pour approbation. L'approbation de la stratégie d'investissement requière la majorité de 90% des actions représentées à l'assemblée.

Les investissements dans des Avoirs peuvent être opérés par la Société de façon directe ou indirecte par l'intermédiaire de filiales ou de sociétés, tel que déterminé par le Conseil d'Administration. Les références dans les présents Statuts aux «investissements» et «avoirs» signifieront respectivement les investissements opérés et les avoirs détenus directement, ou les investissements opérés, et les avoirs détenus indirectement, par l'intermédiaire des filiales et sociétés prémentionnées.

Les emprunts de la Société ne peuvent représenter plus de 20% de ses avoirs de la société.

Art. 20. Indemnisation. La Société indemniserà tout Administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs de tous frais raisonnables exposés par lui dans le cadre de toute action, procès, procédure auxquels il aurait été partie dans le cadre de son mandat présent ou passé d'Administrateur ou mandataire de la Société ou, à sa demande, de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il ne pourra pas obtenir indemnisation, excepté concernant les affaires, procès ou procédures à l'issue desquels il sera finalement reconnu responsable de négligence grave ou de faute intentionnelle; dans le cas d'une transaction, l'indemnisation sera uniquement accordée lorsque la Société est avisée dans le règlement de telles affaires que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses obligations. Le droit d'indemnisation prémentionné n'exclut pas d'autres droits que cette personne peut faire valoir.

Art. 21. Réviseur. La Société nommera un réviseur d'entreprises agréé qui effectuera les tâches prévues par l'article 55 de la loi de 2007. Le rapport du réviseur doit certifier au minimum que les informations comptables donnent une image fidèle de l'état des avoirs et dettes de la Société.

Titre IV. Assemblées générales - Distributions

Art. 22. Pouvoirs de l'Assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires valablement constituée représente la masse totale des Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs lui conférés par la loi. Ses résolutions seront applicables à tous les Actionnaires. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 23. Assemblée générale annuelle des actionnaires - Autres assemblées générales. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra conformément à la législation luxembourgeoise au siège social de la Société, ou à tout autre endroit dans la commune de son siège social, tel que précisé dans la convocation à l'Assemblée, le 25 du mois de juin à 9h30.

Si ce jour n'est pas un Jour Bancaire Luxembourgeois, l'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra le Jour Bancaire Luxembourgeois suivant. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger si le Conseil d'Administration décide de façon définitive et sans appel que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des Actionnaires peuvent se tenir à tous lieu et heure précisés dans les convocations respectives aux assemblées.

Art. 24. Modification des statuts. Les présents Statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale des Actionnaires conformément aux exigences de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Les modifications des statuts requièrent un quorum d'au moins 90% des actions issues. Les convocations devant être publiés dans le Journal Officiel Luxembourgeois «Mémorial C» et le journal «d'Wort» doivent indiquer dans l'agenda de l'assemblée quels articles doivent être changés ainsi que la rédaction des nouveaux articles. Si 90% des actions issues ne sont pas représentées à l'Assemblée, une deuxième assemblée générale peut être convoquée en publiant la convocation deux fois avec un minimum de 15 jours d'intervalle et au moins 15 jours avant l'Assemblée dans le «Mémorial C» et «d'Wort». La deuxième Assemblée peut prendre des décisions sans minimum de présence requis. La résolution doit être prise, à chaque Assemblée, à la majorité de 90% des actions représentées à l'Assemblée.

Art. 25. Procédure, Vote, Convocation. Le quorum et les périodes de convocation requises par la Loi de 1915 régiront la convocation et la tenue des assemblées des Actionnaires, sauf spécification contraire dans les présents Statuts.

Chaque action entière donne droit à un vote, dans les limites imposées par les présents Statuts. Un Actionnaire peut agir à toute assemblée des Actionnaires en mandatant une autre personne par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax.

Dans le cas où, conformément aux dispositions de l'article 7 des présents Statuts, les Actions sont enregistrées dans le registre des Actionnaires au nom d'un Dépositaire ou sous-dépositaire de ce dernier, les certificats prévus audit article 7 doivent être remis à la Société au plus tard la veille du deuxième Jour Bancaire Luxembourgeois précédant la date de l'Assemblée générale, sauf si la Société fixe un délai plus court. Ces certificats doivent attester du fait que les Actions en compte seront bloquées jusqu'à la clôture de l'assemblée générale. Toutes les procurations doivent être remises à la Société dans le même délai.

Sauf stipulation contraire dans la loi ou dans les présents Statuts, les résolutions adoptées lors d'une assemblée des Actionnaires dûment convoquée le seront à la simple majorité des votes des Actionnaires présents en personne ou par procuration et votants.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires en vue de pouvoir participer aux assemblées des Actionnaires.

Les Actionnaires se réuniront sur demande du Conseil d'Administration suivant une convocation décrivant l'ordre du jour. Les convocations seront établies dans la forme prescrite par la loi.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des Actionnaires et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 26. Exercice social. L'année fiscale de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de l'année suivante. Les comptes de la Société seront exprimés en Euros.

Art. 27. Distribution de dividendes. Cinq pour cent des bénéfices nets annuels de la Société seront alloués à la réserve requise par la loi luxembourgeoise. Cette allocation ne sera plus requise dès que et aussi longtemps que cette réserve excédentaire sera égale ou supérieure à dix pour cent du capital souscrit de la Société tel que prévu à l'article 6 des présents Statuts.

L'assemblée générale des Actionnaires déterminera, sur recommandation du Conseil d'Administration et dans les limites prévues par la loi, l'allocation des bénéfices nets et peut éventuellement déclarer, ou autoriser le Conseil d'Administration à déclarer, des dividendes et distributions relatifs à ces montants. Conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise, le Conseil d'Administration peut décider le cas échéant de payer des dividendes intérimaires. L'as-

semblée générale des Actionnaires peut distribuer des dividendes en Actions au lieu de dividendes en espèces, par conversion des bénéfices nets en capital et excédents à verser.

Les dividendes et autres distributions peuvent également être effectués sur les profits nets reportés des années précédentes.

Au cas où la stratégie d'investissement présentée à l'assemblée générale des actionnaires n'est pas approuvée, la société est obligée de commencer la clôture ou de vente des activités de la société dans le meilleur délai en considérant l'obligation de la société de optimiser la valeur des actifs détenus par la société. La société est dans cette situation en plus obligée chaque année de distribuer un dividende aussi élevé que possible des réserves distribuables de la société en considérant les besoins de liquidités nécessaires pour la conduite des affaires de la société

Les dividendes intérimaires peuvent être versés sur décision du Conseil d'Administration. Un tel paiement sera en outre soumis aux conditions suivantes:

- (a) il est établi un état comptable faisant apparaître que les fonds disponibles pour distribution sont suffisants;
- (b) le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la loi ou des présents Statuts;
- (c) la décision du Conseil d'Administration de distribuer des dividendes intérimaires ne peut être prise plus de deux mois après la date à laquelle a été arrêté l'état comptable mentionné sous le point (a) ci-dessus;
- (d) aucune distribution ne peut être décidée moins de six mois après la clôture de l'exercice précédent ni avant l'approbation des comptes annuels se rapportant à cet exercice. Lorsqu'un premier dividende intérimaire a été distribué, la décision de distribuer des dividendes intérimaires subséquents ne peut être prise avant la fin d'une période d'au moins trois mois depuis la décision de distribuer le premier dividende intérimaire;
- (e) Lorsque les paiements de dividendes intérimaires excèdent le montant du dividende décidé ultérieurement par l'Assemblée générale, ils seront, pour la partie payée en excédent, censés avoir été payés pour compte du dividende suivant.

Dans son rapport au Conseil d'Administration, le Réviseur d'entreprises agréé vérifiera si les conditions susmentionnées ont été respectées.

Les dividendes et distributions annoncés peuvent être payés en Euros ou dans toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration, et peuvent être payés à tout moment par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut déterminer de façon définitive le taux de change applicable pour convertir les fonds disponibles pour ces dividendes ou distributions dans la devise de paiement.

Le paiement de dividendes ou distributions aux Actionnaires sera effectué aux adresses indiquées dans le registre des Actionnaires. Tous dividendes ou distributions annoncés mais non réclamés par un Actionnaire dans une période de cinq ans à partir de leur annonce seront considérés comme prescrits pour l'Actionnaire et reviendront à la Société. Le Conseil d'Administration aura le pouvoir de prendre le cas échéant toutes mesures nécessaires pour effectuer ce retour et pour réattribuer ces montants à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes annoncés ou les distributions effectuées par la Société mais retenus par elle pour le compte des Actionnaires.

Titre V. Dispositions finales

Art. 28. Dépositaire. La Société conclura un contrat de dépositaire avec une société autorisée à effectuer des activités bancaires et qualifiée pour l'exercice des tâches de dépositaire conformément aux dispositions de la Loi de 2007.

Art. 29. Dissolution et Liquidation de la société. La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires conformément aux exigences de majorité et de quorum applicables pour la modification des Statuts.

Si le total des actifs nets de la Société tombe sous les deux tiers du capital minimum prescrit par la Loi de 2007, le Conseil d'Administration doit soumettre la question de la dissolution de la Société à une assemblée générale des Actionnaires pour laquelle aucun quorum n'est prescrit et qui adoptera les résolutions à la majorité simple des Actions représentées à l'assemblée.

Si le total des actifs nets de la Société tombe sous un quart du capital minimum prescrit par la Loi de 2007, le Conseil d'Administration doit soumettre la question de la dissolution de la Société à une assemblée générale des Actionnaires pour laquelle aucun quorum n'est prescrit. Une résolution pour la dissolution de la Société peut être prise par les Actionnaires détenant un quart des Actions représentées à l'assemblée.

L'assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans une période de quarante (40) jours à partir de la date à laquelle il a été constaté que les actifs nets sont tombés sous les deux tiers respectivement le quart du minimum légal.

Si la Société est dissoute, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs désignés conformément aux dispositions de la Loi de 2007. La décision de dissoudre la Société sera publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et dans deux journaux à diffusion adéquate, dont l'un doit être un journal luxembourgeois. Le(s) liquidateur (s) réalisera (ont) les actifs de la Société dans le meilleur intérêt des Actionnaires et distribuera (ont) le produit de la liquidation, après déduction des coûts de liquidation, parmi les Actionnaires de façon proportionnelle. Tous montants

non réclamés par les Actionnaires au moment de la clôture de la liquidation de la Société seront déposés à la Caisse de Consignation à Luxembourg pour une durée de trente (30) ans. Si les montants déposés ne sont toujours pas réclamés au-delà de la durée prescrite, ils seront déchués.

Art. 30. Loi applicable. Tous les cas qui ne sont pas régis par les présents Statuts seront soumis à la Loi de 1915 et à la Loi de 2007.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en l'an 2012.

Souscriptions et Libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1) Investeringsselskabet Elkaer Invest A/S, prénommée, neuf actions;	9
2) Hoffmann Esbjerg Holding A/S, prénommée, cinq actions;	5
3) PRIMO HOLDING A/S, prénommée, deux actions;	2
4) Danebrog Aps., prénommée, quatre actions;	4
5) INVESTERINGSSKABET AF 30.4.1992 A/S, prénommée, trois actions;	3
Total: vingt-trois actions;	23

Toutes les vingt actions ont été entièrement libérées avec une prime d'émission totale de vingt et un millions cent vingt-cinq mille (21.125.000 EUR), de sorte que le montant total de vingt-quatre millions d'euros (24.000.000 EUR) est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à sept mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des Réviseur d'entreprises à un.

2) Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

a) Monsieur Thomas VOSS, directeur de sociétés, né à Skaelskor (Danemark), le 21 juillet 1967, demeurant à L-5577 Remich, 20, rue Wenkel.

b) Monsieur Peer Kierstein NIELSEN, directeur de sociétés, né à Viby (Danemark), le 8 octobre 1944, demeurant à L-1532 Luxembourg, 12, rue Ignace de la Fontaine.

c) Monsieur Per BORUP JENSEN, directeur de sociétés, né à Esbjerg (Danemark), le 6 octobre 1954, demeurant à DK-6710 Esbjerg, Havbakken 76.

La Société sera liée à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux Administrateurs en toute matière.

3) A été nommé réviseur d'entreprises:

La société anonyme PKF ABAX AUDIT, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, R.C.S. Luxembourg numéro B 27761.

4) Le réviseur d'entreprises a été élu jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2012.

7) L'adresse de la société est établie à L-1616 Luxembourg, 5, Place de la Gare.

8) L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer un ou plusieurs de ses membres comme "managing director".

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 2010. Relation GRE/2010/4749. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 26 janvier 2011.

Référence de publication: 2011018179/1070.

(110021624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

HDM Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 46.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011003600/10.

(110002930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Schaaf Luxemburg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 37AB+CD, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 92.937.

Auszug der Beschlüsse der ordentlichen Generalversammlung vom 1. Juni 2010

Im Jahre 2010, am 1. Juni sind die Gesellschafter der SCHAAF LUXEMBURG S.A. in einer ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse angenommen:

Da die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder von:

- Frau Monika Schaaf, Diplom-Betriebswirtin, geboren am 20.05.1960 in Bombogen, wohnhaft in D-54516 Wittlich, Königsberger Strasse 41,
- Frau Beate Schaaf, Bürokauffrau, geboren am 06.10.1958 in Wittlich wohnhaft in D- 54539 Ürzig, Am Heiligenhäuschen 1, (Vorsitzende)
- Herr Axel Roth, technischer Zeichner, geboren am 17.05.1971 in Trier, wohnhaft in D-54516 Wittlich, Königsberger Strasse 41

abgelaufen sind werden diese für sechs Jahre erneuert, das heisst bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

Zudem da das Mandat des Delegierten des Verwaltungsrates:

- Frau Monika Schaaf, Diplom-Betriebswirtin, geboren am 20.05.1960 in Bombogen, wohnhaft in D-54516 Wittlich, Königsberger Strasse 41,

abgelaufen ist, wird dieses für sechs Jahre erneuert, das heisst bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

Desweiteren, da das Mandat des Aufsichtskommissars:

- Herr Guntram Eller, Diplom-Ingenieur, geboren am 27.08.1950 in Bludenz, wohnhaft in D-54539 Ürzig, Am Heiligenhäuschen 1

abgelaufen ist, wird dieses für sechs Jahre erneuert, das heisst bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

Luxemburg, den 1. Juni 2010.

Référence de publication: 2010168855/30.

(100195127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

A.E. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 71.637.

EXTRAIT

La société AE HOLDING SA porte à la connaissance des tiers le changement d'adresse de deux de ses administrateurs:
Nouvelle adresse de M. Laurence Graff: Chalet Lunaria, promenade 74 – CH-3780 Gstaad – Suisse
Nouvelle adresse de M. Philip Massonnet: 29, rue du Rhône – CH-1204 Genève - Suisse

Pour extrait sincère et conforme
Référence de publication: 2010168430/12.
(100195184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Aver Associates Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 73.420.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 décembre 2010

Il ressort de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 décembre 2010 que:

- L'assemblée accepte la désignation de Monsieur Patrick GOERGEN, Avocat à la Cour, né à Luxembourg le 05/12/1963 et demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25 rue Philippe II au poste d'administrateur pour un mandat venant à échéance après l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2015.
- L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jan HUDSON, pour un mandat venant à échéance après l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2015.
- L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Koen LOZIE, administrateur de société, né à Deinze (Belgique), le 24/06/1965 et demeurant à 8510 Redange-sur-Attert, 61 Grand-rue pour un mandat venant à échéance après l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2015.
- L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Koen LOZIE, préqualifié, pour un mandat venant à échéance après l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2015.
- L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Kevin CAREY.
- L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Ralph KLEMENZ.

Fait à Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Mandataire

Référence de publication: 2010168451/23.
(100195075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Banque Safra - Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 10A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 157.239.

—
La liste des signataires autorisés telle qu'approuvée par le conseil d'administration de la Société en date du 6 décembre 2010 a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Banque Safra - Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010168459/13.
(100195076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Ifile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 38.865.

—
Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 novembre 2010

1. La démission de la société EMKB SPRL, Administrateur de Catégorie A, représentée par Monsieur Edgard Bonte est acceptée avec effet au 28 octobre 2010;
2. La société BUNSHA INTERNATIONAL, Société Anonyme, immatriculée au RCS de Roubaix Tourcoing sous le numéro 513 907 261 ayant son siège social au 100, Rue du Calvaire, F-59.510 Hem, et ayant pour représentant permanent Monsieur Jean-Marie Deberdt, né à Nieppe (France), le 11 décembre 1946, demeurant au 100, Rue du Calvaire, F-59.510 Hem est nommée Administrateur de Catégorie A en son remplacement. Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.
3. La démission de Monsieur Carlo SCHLESSER, Administrateur de Catégorie B est acceptée avec effet au 28 octobre 2010;

4. Monsieur Harald CHARBON, né le 11 juillet 1969 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement le 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé en son remplacement. Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Certifié conforme

Pour IFILE S.A.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010168644/24.

(100195089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

DL Quality Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 35.287.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 novembre 2010, enregistré à Luxembourg A.C., 3 décembre 2010, LAC/2010/54056.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société Anonyme «DL Quality Asset Management S.A.», ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais, constituée suivant acte notarié du 19 novembre 1990, publié au Mémorial C numéro 3 de 1991, page 98.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 11 novembre 2009, publié au Mémorial C numéro 2436 du 15 décembre 2009.

Les documents comptables, les livres, les registres et autres documents de la Société resteront pendant une période de 5 ans à l'ancien siège social de la Société à L-2535 Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168523/20.

(100195200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Kodo S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 35.536.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 décembre 2010

1/ Monsieur John SEIL a démissionné de son mandat d'administrateur en date de ce jour.

2/ Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2010, Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 décembre 2010

Est nommé Président du conseil d'administration, Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010168686/21.

(100195210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

E.I.I.G. SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 80.437.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue le 24 juin 2010

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 22 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010168532/16.

(100195182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Frog Participations S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 115.233.

—
EXTRAIT

Avec effet au 20 décembre 2010, la société capita fiduciary S.A., ayant son siège social au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg de la Société anonyme frog participations S.A. enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, numéro

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAPITA FIDUCIARY S.A.

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010168592/14.

(100195079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Loyalty Partner Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 110.640.

—
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 13 décembre 2010, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, Administrateur, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Holger Kleingarn, Administrateur, avec adresse au 33, King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume Uni
- Louis G Elson, Administrateur "président", avec adresse au 56, Conduit Street, W1S 2BG Londres, Royaume Uni
- Werner Fritz Arndt, Administrateur, avec adresse au 1, Schlüterstrasse, 40235 Düsseldorf, Allemagne
- Roland Berger, Administrateur, avec adresse au 6, Mies-van-der-Rohe-Strasse, 80807 Munich, Allemagne
- Alexander Rittweger, Administrateur, avec adresse au 12, Theresienhoehe, 80339 Munich, Allemagne
- Daan Knottenbelt, Administrateur, avec adresse au 56, Conduit Street, W1S 2BG Londres, Royaume Uni

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

2. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168691/24.

(100195044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

GVBB Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.660.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise en date de 17 décembre 2010 que l'associé unique de la Société a décidé de nommer M. David Golob, né en Californie, Etats-Unis d'Amérique, le 10 janvier 1968, ayant son adresse professionnelle One Letterman Drive, Bâtiment C – Suite 410, San Francisco, CA 94129, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de Classe A de la Société, avec effet au 17 décembre 2010 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GVBB Holdings S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010168614/16.

(100195206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Helora Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 59.771.

—
Lors de l'assemblée générale ordinaire reportée tenue en date du 13 décembre 2010, les actionnaires ont décidé:

1. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Paul Jean Marie Burrus, avec adresse au Chalet Lussy, Chalet Lussy, 1936 Verbier, Suisse
- Janine Marcelle Burrus, avec adresse au Chalet Lussy, Chalet Lussy, 1936 Verbier, Suisse
- Christian Fernand Burrus, avec adresse au 27, Chemin de Chamblandes, 1009 Pully, Suisse

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

2. de renouveler le mandat de Eurofid S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168615/19.

(100195043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

LBREM II Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.612.

—
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 7 janvier 2011
("Assemblée")*

L'Assemblée accepte les démissions d'Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro di Belmontino et Jean-Marc Debaty en tant que gérants de catégorie A de la Société avec effet au 29 décembre 2010.

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de catégorie A de la Société, avec effet au 29 décembre 2010 et pour une durée indéterminée:

- James Macdonald, né le 4 février 1950 à Edimbourg, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Hinnerk Koch, né le 15 mars 1963 à Brême, Allemagne, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Martijn Sinninghe Damsté, né le 2 novembre 1978 à Deventer, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

A Luxembourg, le 07 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011003837/24.

(110003691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Innovation et Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 68.552.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 9 décembre 2010

Première résolution

Le gérant décide transférer le siège social de la société Innovation et Développement S.à.r.l. du 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Un mandataire

Référence de publication: 2010168636/12.

(100195195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Immobilière DE LA FONTAINE A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9521 Wiltz, 9, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 105.837.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires tenues le 17 décembre 2010

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 décembre 2010, que la société International Business Councilors Sàrl., inscrite au registre de commerce Luxembourg sous le numéro B 39.503, ayant son siège social à L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs, a été nommée comme commissaire aux comptes en remplacement de la société International Allied Services S.A. ayant son siège social à L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé, en qualité de commissaire aux comptes. La société International Business Councilors Sàrl terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012.

Wiltz, le 17 décembre 2010.

Pour extrait conforme

La société FIDUCIAIRE ARBO SA

Référence de publication: 2010168631/17.

(100195067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Immo-Euro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 74.211.

—
Extrait des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration du 26 avril 2010:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 38, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010168645/13.

(100195119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

IMMOBRA (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 38.544.

—
Extrait des résolutions prises par la réunion du conseil d'administration du 02 avril 2010:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 38, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010168649/13.

(100195120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

JL Fund of Funds SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 121.944.

Les comptes annuels au 15.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011003615/11.

(110002813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

ITT Industries Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 77.533.

Extrait de l'Assemblée Générale de l'associé unique de la Société tenue au siège social en date du 16 décembre 2010

L'associé unique prend note de la démission de M. Martin Kamber en tant que gérant de la Société avec effet au 16 décembre 2010.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2010168666/14.

(100195134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

ITT Industries Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 89.548.

Extrait de l'Assemblée Générale de l'associé unique de la Société tenue au siège social en date du 16 décembre 2010

L'associé unique prend note de la démission de M. Martin Kamber en tant que gérant de la Société avec effet au 16 décembre 2010.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2010168667/14.

(100195135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

ITT Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 85.519.

Extrait de l'Assemblée Générale de l'associé unique de la Société tenue au siège social en date du 16 décembre 2010

L'associé unique prend note de la démission de M. Martin Kamber en tant que gérant de la Société avec effet au 16 décembre 2010.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2010168668/14.

(100195136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Luxcorp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 142.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011003256/12.

(110002923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

ITT International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 113.100,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 144.132.

Extrait de l'Assemblée Générale de l'associé unique de la Société tenue au siège social en date du 16 décembre 2010

L'associé unique prend note de la démission de M. Martin Kamber en tant que gérant de la Société avec effet au 16 décembre 2010.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2010168669/14.

(100195137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Jet Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 88.646.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 décembre 2010 que INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITES, INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommée nouveau commissaire aux comptes pour terminer le mandat de Monsieur Pierre Schmit, démissionnaire.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010168672/15.

(100195265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Restaurant Auberge Lamy II s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 67, rue d'Asselborn.

R.C.S. Luxembourg B 102.402.

Résolutions de l'Assemblée Générale extraordinaire du 31 octobre 2010

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2010 que Mr ROOSENS Alan a cédé
- 75 parts sociales à Mr. DAUVENT Jean-Michel,
demeurant à B-6670 GOUVY rue du Fays 2 et

- 75 parts sociales à Mr. SIAUDEAU Stéphane,
demeurant à L-9907 Troisvierges rue d'Asselborn 51.

Suite à cette cession, il résulte que

- Monsieur DAUVENT Jean-Michel détient 225 parts sociales
- Monsieur SIAUDEAU Stéphane détient 225 parts sociales
- Monsieur SONDAG Christian détient 50 parts sociales

des 500 parts sociales de la société à responsabilité limitée LAMY II s.à.r.l.

Suite à cette cession Mr. ROOSENS Alan est révoqué comme gérant administratif avec effet immédiat.

Monsieur Dauvent Jean-Michel reste gérant technique pour une durée illimitée.

Monsieur Siauveau Stéphane reste gérant administratif pour une durée illimitée.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Troisvierges, le 31. octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Fiduciaire Lucien FUNCK Sàrl

Référence de publication: 2010168833/25.

(100195219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Macquarie Canadian Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 64.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 112.601.

Par résolutions prises en date du 30 novembre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Frank Kwok avec adresse professionnelle au 1, Martin Place, NSW 2000 Sydney, Australie, de son mandat de gérant avec effet au 22 novembre 2010
2. nomination de Leigh Harrison avec adresse professionnelle 1, Martin Place, NSW 2000 Sydney, Australie, au mandat de gérant avec effet au 22 novembre 2010 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168732/15.

(100195045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Macquarie Leisureworld Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 78.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 112.243.

Par résolutions prises en date du 1^{er} décembre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Frank Kwok avec adresse professionnelle au 1, Martin Place, NSW 2000 Sydney, Australie, de son mandat de gérant avec effet au 22 novembre 2010
2. nomination de Leigh Harrison avec adresse professionnelle 1, Martin Place, NSW 2000 Sydney, Australie, au mandat de gérant avec effet au 22 novembre 2010 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168733/15.

(100195046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Stranarosa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.907.

Il résulte de deux cessions de parts sociales en date du 30 novembre 2010, que la répartition des parts sociales de la société à responsabilité limitée STRANAROSA S.A.R.L., est dorénavant la suivante:

Monsieur Bruno AZZOLINA, F-52100 Saint-Dizier, 35 Chemin de la Valotte	255 parts
Madame Brigitte DUFRESNE, F-52100 Saint-Dizier, 35 Chemin de la Valotte	245 parts
	<u>500 parts</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010168877/15.

(100195208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Munroe K Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.325.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 8 décembre 2010:

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2013:

- Monsieur Christopher JENNER, chartered accountant, né le 11 novembre 1944 à Edinburg, Ecosse, demeurant au 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf-les-Bains, Luxembourg;

- Monsieur Nicolas BRIMEYER, licencié en sciences financières, né le 2 février 1941 à Luxembourg, demeurant au 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg.

En remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 8 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168765/17.

(100195209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Nolijo Lux Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 156.401.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 17 décembre 2010 entre la société VACON PROPERTIES S.A., d'une part, et Madame Elisabeth SWAROVSKI, née le 4 juin 1955 à Innsbruck (Autriche) et demeurant au 5 Egge, 6122 Fritzens (Autriche) et Monsieur Manfred SWAROVSKI, né le 24 décembre 1940 à Wattens (Autriche) et demeurant au 5 Egge, 6122 Fritzens (Autriche), d'autre part, que VACON PROPERTIES S.A. a cédée la totalité de ses parts sociales à Madame Elisabeth SWAROVSKI (62 parts sociales) et Monsieur Manfred SWAROVSKI (63 parts sociales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010168767/17.

(100195131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Nubira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 61.954.

Extrait des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration du 15 novembre 2010:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 38, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010168783/13.

(100195105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Necken Finance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 102.270.

—
EXTRAIT

Avec effet au 20 décembre 2010, la société CAPITA FIDUCIARY S.A., ayant son siège social au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg de la Société Anonyme NECKEN FINANCE S.A. enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, numéro 102270.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

CAPITA FIDUCIARY S.A.

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010168771/16.

(100195080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Petroleum Services Exploitation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 6, Zoning Industriel Vulcalux.

R.C.S. Luxembourg B 63.219.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires tenues le 17 décembre 2010

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 décembre 2010, que la société International Business Councilors Sàrl., inscrite au registre de commerce Luxembourg sous le numéro B 39.503, ayant son siège social à L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs, a été nommée comme commissaire aux comptes en remplacement de la société International Allied Services S.A. ayant son siège social à L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé, en qualité de commissaire aux comptes. La société International Business Councilors Sàrl terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012.

Wiltz, le 17 décembre 2010.

Pour extrait conforme

La société FIDUCIAIRE ARBO SA

Référence de publication: 2010168806/17.

(100195068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

R.E. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 141.585.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «R.E. INTERNATIONAL S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 2 décembre 2010, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15390.

- que la société «R.E. INTERNATIONAL S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 38 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 141 585,

constituée suivant acte notarié du 10 septembre 2008 et publié au Mémorial C numéro 2457 du 8 octobre 2008, au capital social de quatre cent quatre-vingt-un mille Euros (481.000.- EUR) représenté par quatre mille huit cent dix (4.810) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100.- EUR) par action,

se trouve à partir de la date du 2 décembre 2010 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 25 août 2010 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 38 avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168820/28.

(100195052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

PR Retail Asset II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 157.603.

— STATUTES

In the year Two Thousand and Ten, on the thirtieth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

IT APPEARED:

PR RETAIL ASSET I S.À.R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg with a share capital of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) and that will be registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg).

Hereby represented by Mrs. Gaëla CONRAD, juriste, residing professionally at 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg by virtue of a proxy given.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the executing notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby incorporated:

Chapter I. - Form, Corporate name, Object, Duration, Registered office

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares (parts sociales) hereafter created a company (the "Company") in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended from time to time (hereafter referred to as the "Law") and by the present articles of association (the "Articles"), which specify in the articles 2, 5, 7 and 17 the exceptional rules applying to a solely owned company (société unipersonnelle).

The Company will exist under the corporate name of PR Retail Asset II S.à.r.l.

Art. 2. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time if a single shareholder, owning the entire issued share capital of the Company so decides. If there is more than one Shareholder, the Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

Art. 3. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign undertakings, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and the other entities.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form. Under this article, the concept of group will include and will be limited to the mother(s) company(ies), its subsidiaries and the entities in which the mother(s) company(ies) or its subsidiaries have an interest. The Company may also enter into any guarantee, pledge, mortgage or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes, securities, debentures and certificates, except by way of public offer, this list being not exhaustive.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

In a general fashion the Company may grant assistance to companies of the Company Group, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may further mortgage, pledge, transfer and encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Registered office. The Company will have its registered office in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers (Conseil de Gérance) (as defined below).

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers (Conseil de Gérance).

In the event that in the view of the Board of Managers (Conseil de Gérance) extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

Chapter II. - Share capital - Shares (parts sociales) - Transfer of shares

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand and five hundred (12,500) shares (parts sociales) (the “Shares”), each with a nominal value of one (1) euro, all of which are fully paid up.

Holders of Shares of the Company are individually referred as a “Shareholder” or collectively as the “Shareholders”.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one Shareholder, the Company is a solely owned company (société unipersonnelle) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole Shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

Art. 6. Registration of shares - Indivisibility of shares. The Shares shall be issued in registered form only, in the name of a specific person and recorded in the Shareholders’ register in accordance with article 185 of the Law. The Shareholders’ register shall be kept at the registered office of the Company. Each holder of Shares will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

The Company recognizes only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint a single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

Art. 7. Transfer of shares. In case of a sole Shareholder, the Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting of Shareholders.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Chapter III. - Board of managers (conseil de gérance)- Powers - Meetings - Auditor

Art. 8. Board of managers (conseil de gérance). The Company shall be managed by a minimum of two (2) managers (gérants), who need not to be Shareholders of the Company. They will constitute a board of managers (conseil de gérance) (the “Board of Managers” or individually the “Manager”).

The Board of Managers shall be elected by the sole Shareholder or by the general Shareholders’ meeting, which will determine their mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole Shareholder or by a resolution of the general Shareholders’ meeting.

In case where a Manager wants to resign of its mandate, he shall notify its decision to the Board of Managers reasonably in advance.

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency, resignation, removal or any other similar event affecting a Manager will not cause the Company to go into liquidation.

Art. 9. Powers of the board of managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Art. 10. Meetings of the board of managers. The Board of Managers may appoint from among its members a chairperson (the “Chairperson”) and one or more vice-chairpersons. It may also appoint a secretary, who needs not be a Manager, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the Shareholder(s).

The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the Managers and by the Chairperson and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate books.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by such Chairperson or by the secretary (if any) or by any Manager.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his/her proxy. Managers may also cast their vote in writing or by cable, telegram, telex, electronic mail or telefax.

The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at a meeting of the Board of Managers. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

Any and all Managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or conference call or by any similar means of communication enabling thus all persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

Resolutions of the Board of Managers may be passed in the form of circular resolutions. Circular resolutions signed by all the members of the Board of Managers, are proper and valid as though they had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such decisions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Managers.

Art. 11. Delegation of powers - Liability. The Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company and as long as they have acted in the limit of their powers.

Art. 12. Representation of the company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of any Manager or by the signature of any officer to whom authority has been duly delegated by the Board of Managers at its sole discretion.

Art. 13. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or officers of the Board of Managers or of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, member, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager or officer shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole Shareholder or to the next following meeting of Shareholders.

Art. 14. Indemnification. The Company may indemnify any Manager, officer or employee against expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of being or having been a Manager, officer or employee of the Company. Such person shall be so indemnified in all circumstances, except in relation to matters as to which it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which it may be entitled.

Art. 15. Auditor(s). Where the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be Shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of statutory auditors.

Chapter IV. - General meetings of shareholders

Art. 16. General meeting of shareholders. The sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each Shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital (50%) adopt them.

However, resolutions to amend the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three-quarters (75%) of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Any Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who needs not be a Shareholder himself.

The holding of general Shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 17. Annual general meeting of shareholders. Where the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 30th April at 4.30 p.m. (Luxembourg time). If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting of Shareholders shall be held on the next following bank business day.

Other general meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified by the Board of Managers in the respective convening notices of such meetings.

General meetings of Shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, exceptional circumstances of force majeure so require.

Chapter V. - Financial year - Distribution

Art. 18. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2011.

Art. 19. Approval of financial statements. At the end of each financial year, the Board of Managers shall present to the sole Shareholder or to the general Shareholders' meeting the financial statements (including an inventory with an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and profit and loss accounts in which the necessary depreciation charges must be made).

Each Shareholder either personally or through an appointed agent may consult at the registered office of the Company the above mentioned documents and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) setup in accordance with article 200 of the Law.

Art. 20. Appropriation of profits - Reserve. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole Shareholder or the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision account, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the Shareholders as dividend commensurate to their shareholding in the Company.

Art. 21. Interim dividends. Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of the present article and subject to any rule in addition to these as determined by the Board of Managers, together with the Shareholder(s):

- The Board of Managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest;

- In this respect, the Board of Managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the Shareholders;

- In addition, the decision of the Board of Managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the Board of Managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles;

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit or reserves as they appear on the above mentioned interim financial statements of the Company. The Board of Managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution; and

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the Shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy or any other similar event affecting the sole Shareholder or one of the Shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision of the sole Shareholder or of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum and majority requirements as for the amendments of the Articles.

At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (Shareholders or not) appointed by the sole Shareholder or by the general meeting of Shareholders who will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. - Miscellaneous

Art. 23. Applicable law. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Full payment

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes for the twelve thousand and five hundred (12,500) shares (parts sociales) representing the whole of the share capital, as follows:

Subscriber	Number of Shares	Subscribed amount (in EUR)	% of share capital
PR Retail Asset I S.àr.L.	12,500	12,500.	100.00%
Total	12,500	12,500.	100.00%

All these shares are fully paid up by payment in cash such that the sum of EUR 12,500.-(twelve thousand and five hundred euros) from now on is at the free disposal of the Company, proof thereof having been given to the officiating notary by a blocking certificate.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.

General meeting of the sole shareholder

The prequalified party, representing the totality of the share capital of the Company is duly summoned and henceforth constituted as the general meeting of shareholder (the "Meeting"). Having noted that it is legally constituted, the Meeting has unanimously approved the following:

First resolution

The Meeting DECIDES to elect as Managers (Gérants) of the Company the following persons:

- Mr. Philip Mallard, born on the 26th October 1948 in Birmingham (United Kingdom), with professional address at 131, Avenue Winston Churchill, B-1180 Uccle, Bruxelles, Belgium;
- Mr. Russell Perchard, born on 16th January 1978 at Jersey, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Mr. François Pfister, born on 25 October 1961 at Uccle (Belgium), with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Jonas Mallard, born on 31 December 1970 at Harpenden (United Kingdom), with professional address at Centre d’Affaire La Boursidière, F92350 Le Plessis-Robinson, France.

These Managers are elected for an unlimited period of time.

These Managers will not be remunerated for their mandates.

Second resolution

The Meeting DECIDES that the registered office of the Company will be located at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the head of this document.

After due reading to the appearing party in his official capacity, the appearing party, known to the notary by his name, usual first name, status and residence, signed this document with us, the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trentième jour du mois de novembre,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

PR Retail Asset I S.à.r.L, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, régie par le droit luxembourgeois avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et qui sera enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ici représentée par Madame Gaëla CONRAD, juriste, résidant professionnellement au 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination sociale, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination sociale. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ainsi créées une société (la «Société») en la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 2, 5, 7 et 17, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

La Société existera sous la dénomination sociale PR Retail Asset II S.à.r.l.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique détenant la totalité du capital social libéré. S'il y a plusieurs associés, la Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des présents Statuts.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, de parts sociales, d'obligations, de reconnaissances de dettes, obligations bancaires ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. Dans le cadre de cet article, la notion de groupe inclura et sera limitée à la (les) société(s) mère(s), ses filiales et les entités dans lesquelles la (les) société(s) mère(s) ou ses filiales détiennent une participation. La Société peut également octroyer toute garantie, gage, hypothèque ou toute autre forme de sûreté dans le cadre de l'exécution de tout contrat ou de toute obligation à charge de la Société.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, d'obligations bancaires, de titres, de certificats d'obligations et de certificats, excepté par le biais d'une offre au public, cette liste n'étant pas exhaustive.

La Société peut aussi employer ses fonds en investissant dans de l'immobilier ou des droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, la Société peut accorder une assistance aux Sociétés du Groupe, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance (tel que défini par après).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité

de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Chapitre II. - Capital social - Parts sociales - Transfert de parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (ci-après les «Parts Sociales») chacune avec une valeur nominale de un (1) euros et toutes entièrement libérées.

Les détenteurs de Parts Sociales pris individuellement sont définis comme l'«Associé» ou lorsqu'ils sont pris collectivement comme les «Associés».

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul Associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouveraient à s'appliquer, chaque décision de l'Associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui seront établis par écrit.

Art. 6. Enregistrement des parts sociales - Indivisibilité des parts sociales. Les Parts Sociales seront émises exclusivement sous forme nominative, au nom d'une personne déterminée et inscrites sur le registre des Associés conformément à l'article 185 de la Loi. Le registre des Associés devra être conservé au siège social de la Société. Chaque détenteur de Parts Sociales notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse ainsi communiquée.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Dans l'hypothèse où une ou plusieurs Part(s) Sociale(s) sont détenues conjointement ou si la propriété de ces Parts Sociales est contestée, toutes les personnes réclamant un droit sur ces Parts Sociales doivent nommer une seule personne pour les représenter auprès de la Société. A défaut d'une telle nomination, les droits attachés aux Parts Sociales concernées seront suspendus.

Art. 7. Transfert des parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chaque Associé sont transmissibles sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des Associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

Les transferts de Parts Sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

Chapitre III. - Conseil de gérance - Pouvoirs - Assemblées - Commissaire

Art. 8. Conseil de gérance. La Société est gérée par au moins deux (2) gérants, Associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le « Conseil de Gérance » ou pris individuellement le «Gérant»).

Le Conseil de Gérance est nommé par l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés qui déterminera la durée de leurs mandats. Les Gérants resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés.

Dans le cas où un Gérant veut démissionner de son mandat, il devra notifier sa décision au Conseil de Gérance raisonnablement à l'avance.

Le décès, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité, la démission, la révocation ou tout événement similaire affectant un Gérant n'entraîne pas la liquidation de la Société.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 10. Réunions du conseil de gérance. Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président (le «Président») et un ou plusieurs vice-présidents. Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des Associés.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les Gérants et le cas échéant par le Président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le Président ou par le secrétaire (le cas échéant) ou par un Gérant.

Chaque Gérant peut se faire représenter au Conseil de Gérance par un autre Gérant par procuration. Les Gérants peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex, courriel ou message télécopié

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Chaque Gérant et même tous les Gérants, peuvent participer à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent se comprendre mutuellement. Une telle participation sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

Les décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises sous forme de résolutions circulaires. Les résolutions circulaires signées par tous les Gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions peuvent être documentées sur un document unique ou sur des documents séparés ayant un contenu identique et chacun d'eux étant signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Art. 11. Délégation des pouvoirs - Responsabilité. Le Conseil de Gérance peut déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Les Gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société et tant qu'ils ont agi dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 12. Représentation de la société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de l'un des Gérants ou par la signature d'un fondé de pouvoirs qui aurait été dûment habilité par le Conseil de Gérance à sa seule discrétion.

Art. 13. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs du Conseil de Gérance ou de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Tout Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit des fonctions de gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

Dans le cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'Associé unique ou des Associés lors de la prochaine assemblée générale des Associés.

Art. 14. Indemnité. La Société pourra indemniser tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé, des dépenses raisonnablement encourues par eux du fait de toute action, procès ou poursuite auxquels il aura été partie en sa qualité de Gérant, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société. Une telle personne devra être indemnisée en toutes circonstances, sauf le cas où dans le cadre de pareille action, procès ou poursuite il serait finalement déclaré responsable de négligence grave ou de mauvaise administration délibérée; en cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée qu'en relation avec les affaires couvertes par la transaction et seulement si la Société est informée par son conseiller que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Un tel droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits nés dans son chef.

Art. 15. Commissaire(s). Si le nombre des Associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t Associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agiront en collège et formeront le conseil des commissaires aux comptes.

Chapitre IV. - Assemblées générales des associés

Art. 16. Assemblée générale des associés. L'Associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé possède un nombre de votes égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social (50%).

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société, pour lequel un vote à l'unanimité des Associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts (75%) du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

Chaque Associé peut agir à toute assemblée générale des Associés en nommant par écrit ou par fax un mandataire en tant que représentant, qu'il soit Associé ou non.

La tenue d'assemblées générales des Associés n'est pas obligatoire quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 17. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des Associés est supérieur à vingt cinq (25), une assemblée générale annuelle des Associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 30 avril à 16 heures 30 (heure de Luxembourg). Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des Associés devrait se tenir le jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées des Associés pourront être tenues à l'endroit et à l'heure tels que précisé par le Conseil de Gérance dans les convocations relatives à ces assemblées.

Les assemblées générales des Associés, y compris l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir à l'étranger, si de l'avis définitif du Conseil de Gérance, des circonstances exceptionnelles de force majeure le requièrent.

Chapitre V. - Année sociale - Répartition des bénéfiques

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année, et finit le dernier jour de décembre de la même année sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.

Art. 19. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, le Conseil de Gérance présentera à l'Associé unique ou à l'assemblée générale des Associés les comptes annuels (incluant un inventaire indiquant la valeur des avoirs et des dettes de la Société ainsi que le bilan et le compte de pertes et profits qui indiqueront les charges résultant des amortissements nécessaires).

Chaque Associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, les documents susmentionnés et, le cas échéant, le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 20. Répartition des profits - Réserve. Sur les bénéfiques annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la réserve requise par la Loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés décide de l'affectation du solde des bénéfiques annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année sociale ou de le distribuer aux Associés comme dividende proportionnellement à leur participation dans la Société.

Art. 21. Dividendes intérimaires. Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le Conseil de Gérance ensemble avec l'/les Associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au Conseil de Gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société;

- A cet effet, le Conseil de Gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que les Associé(s) pourraient conclure entre eux;

- En outre, la décision du Conseil de Gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux (2) mois au moment de cette décision du Conseil de Gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de l'année sociale augmentés des profits à reporter et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts;

- Enfin, la distribution des dividendes intérimaires doit être limitée au montant du profit distribuable ou des réserves tels qu'ils apparaissent sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le Conseil de Gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant de vérifier ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables; et

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre l'/les Associé(s) des dividendes qui lui/leur ont été distribués mais qui ne correspondent pas à des bénéfiques réellement acquis par la Société. Une telle action en répétition se prescrit par cinq (5) ans à partir du jour de la distribution.

Chapitre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant l'Associé unique ou un des Associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'Associé unique ou par l'assemblée générale des Associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (Associés ou non) nommés par l'Associé unique ou par l'assemblée générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunération.

Chapitre VII. - Divers

Art. 23. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription

Les statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire à 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales de la Société représentant la totalité du capital social comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en EUR)	% de capital social
PR Retail Asset I S.àr.L.	12.500	12.500,	100.00%
Total	12.500	12.500,	100.00%

Toutes les actions ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que le montant de EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par un certificat de blocage.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à EUR 1.200,-.

Assemblée générale de l'associé unique

La partie pré-qualifiée, représentant la totalité du capital social de la Société, dûment convoquée, constitue de droit et dès lors l'assemblée générale (l'«Assemblée»).

Ayant constaté qu'elle est légalement constituée, l'assemblée a unanimement approuvé ce qui suit:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE d'élire comme Gérants de la Société les personnes suivantes:

- Monsieur Philip Mallard, né le 26 octobre 1948 à Birmingham (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 131, Avenue Winston Churchill, B-1180 Uccle, Bruxelles,, Belgique;
- Monsieur Russell Perchard, né le 16 janvier 1978 à Jersey, ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur François Pfister, né le 25 octobre 1961 à Uccle (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et.
- Monsieur Jonas Mallard, né le 31 décembre 1970 à Harpenden (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au Centre d'Affaire La Boursidière, F-92350 Le Plessis-Robinson, France.

Ces Gérants sont élus pour une durée indéterminée.

Aucune rémunération ne sera octroyée aux Gérants pour l'exercice de leur mandat.

Seconde résolution

L'Assemblée DECIDE que le siège social de la Société sera situé au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné comprenant et parlant français atteste ici qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en français. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte en anglais et le texte en français, la version en anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et approuvé à Luxembourg à la date stipulée au début de cet acte.

Et après lecture faite à la partie comparante et agissant dans le cadre de son pouvoir, la partie comparante connue du notaire par ses nom, prénom usuel, statut et résidence, a signé cet acte avec nous, le notaire.

Signé: G. CONRAD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2010. Relation: LAC/2010/55205. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

-POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172314/541.

(100200076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Prefaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.165.

- Constituée suivant acte reçu par le notaire Marthe THYES-WALCH, alors de résidence de Luxembourg, le 9 septembre 1991, publié au Mémorial C de 1992, page 4.919;
- modifié suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL de Capellen, le 10 octobre 1996, publié au Mémorial C de 1996, page 32.116;
- et modifiée suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, le 19 septembre 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 11.989.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société PREFACO S.A., tenue au siège social le 19 juillet 2010 que:

- Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011:

* Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg:

administrateur.

* Monsieur Victor BAEKELANDT, indépendant, demeurant au 1135, chemin du Train des Pignes Ouest, F-83510 Lorgues: administrateur.

* Madame Heide GELSEN, indépendante, demeurant au 1135, chemin du Train des Pignes Ouest, F-83510 Lorgues: administratrice.

* Monsieur Victor BAEKELANDT, indépendant, demeurant au 1135, chemin du Train des Pignes Ouest, F-83510 Lorgues: administrateur-délégué.

* REVILUX S.A., 223, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg: commissaire aux comptes.

- Que la société CITICONSEIL, 19, Cité Bettenwies, L-8479 Eischen, est rayée de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Pour la société PREFACO S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010168813/32.

(100195173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Saumoret S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 33.234.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 14 décembre 2010:

1. L'assemblée générale accepte la démission de Mme Anastasia GRAZIOLI de son poste d'administrateur avec effet au 30 novembre 2010.

2. L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur avec effet au 30 novembre 2010:

- Frédérique VIGNERON née le 05 novembre 1973 à Stavelot (Belgique) et résidente professionnellement au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Pour SAUMORET S.A.

Signature

Référence de publication: 2010168854/17.

(100195093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Regate Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 47.440.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 2 août 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2016:

- Monsieur Guy HORNICK, maître sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2016:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010168826/21.

(100195217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Stranarosa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.907.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 1^{er} décembre 2010

Il ressort du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue au siège de la société en date du 1^{er} décembre 2010, que:

1. Les actionnaires prennent acte de la démission de Monsieur Bertrand Michaud de ses fonctions de gérant de la société Stranarosa Sarl.

2. Les actionnaires décident à l'unanimité de nommer Monsieur Bruno AZZOLLNA demeurant à F-52100 Saint-Dizier, 35 Chemin de la Valotte, en qualité de gérant, pour une durée illimitée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010168878/15.

(100195208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

UBS (Lux) Strategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 43.925.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 02 novembre 2010

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Robert Süttinger, président et membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2012, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse

- M. Gilbert Schintgen, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2014, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg

- M. Aloyse Hemmen, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2013, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg

- M. Michael Kehl, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 janvier 2011.

Pour UBS (Lux) Strategy Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Holger Rùth / Peter Sasse

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2011004698/23.

(110003471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Torno Global Contracting S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.031.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 133.381.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société du 8 décembre 2010

L'assemblée générale DECIDE de nommer le commissaire aux comptes suivant avec effet immédiat:

- RSM Audit Sàrl, RCS n° 113.621, dont le siège social se trouve 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

LG AVOCATS

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010168889/15.

(100195128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

TD Luxembourg International Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.812.

Extract of the written resolution taken by the sole shareholder of the Company on September 2010:

It is proposed that Mr. Dave SPARVELL, born on November 16, 1972 in North Kesteven, United Kingdom, residing at 46A, Avenue JF Kennedy, L-2958 Luxembourg, be appointed as type A manager of the Company with effective date on September 13, 2010 until the holding of the next annual general meeting in 2011.

Consequently, the board of managers of the Company is now constituted as follows:

- Nicolas Jean Théophile HORLAIT as type A manager of the Company;
- Dave SPARVELL as type A of the Company; and
- Yves SAWAYA as type B manager of the Company.

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en septembre 2010:

Il est proposé que M. Dave SPARVELL, né le 16 novembre 1972 à North Kesteven, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 46A, Avenue JF Kennedy, L-2958 Luxembourg, soit nommé gérant de type A de la Société avec effet au 13 septembre 2010 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Nicolas Jean Théophile HORLAIT comme gérant de type A de la Société;
- Dave SPARVELL comme gérant de type A de la Société; et
- Yves SAWAYA comme gérant de type B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010168892/27.

(100195122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Luxvalue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 146.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011003257/12.

(110002924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Agropar, Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 146.296.

—
Dépôt rectificatif du dépôt L100140271.04 du 15/09/2010

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alexandre Marguet
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010169539/13.

(100195262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

TRUVO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 104.542.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession en date du 13 décembre 2010 que les 1,683 parts sociales détenues par Monsieur Andrew Morrisson DAY sont cédées à Monsieur Marc Celina François GOEGEBUER, domicilié au 24, Rodeland, B-2160 Wommelgem (Belgique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Truvo Luxembourg Sàrl

Référence de publication: 2010168899/14.

(100195070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

O & C Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 142.688.

—
Dépôt rectificatif du dépôt L100140269.04 du 15/09/2010

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alexandre Marguet
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010169717/13.

(100195266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Bertram Global Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 96.216.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011002970/9.

(110002970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Bertrand & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 54.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011002971/9.

(110002971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

HM Medics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 95.832.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011003602/9.

(110003068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Itaca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 45.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 146.361.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2011003614/13.

(110002580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

LFT Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8023 Strassen, 22, rue du Genêt.

R.C.S. Luxembourg B 139.730.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 05.01.2011

Signature.

Référence de publication: 2011003617/10.

(110002674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Luimex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5755 Frisange, 27, am Schumansbongert.

R.C.S. Luxembourg B 145.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011003622/13.

(110002837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Lisac s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52A, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 120.676.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 05.01.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011003618/10.

(110002676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

LSF Japan Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 126.427.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2011003620/10.

(110002690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

LSF5 Giga Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 116.389.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2011003621/10.

(110002691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Matese S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 89, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 39.962.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011003626/10.

(110002669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

MPM Luxembourg 2 (c), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 88.866.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011003628/13.

(110002843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Wintek Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 117.510.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011003656/10.

(110002694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

StyleWar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 105.446.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 JAN. 2011.

Pour: StyleWar S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy SZABO / Lionel ARGENCE-LAFON

Référence de publication: 2011007155/15.

(110006587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

StyleWar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 105.446.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 JAN. 2011.

Pour: StyleWar S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel ARGENCE-LAFON

Référence de publication: 2011007154/15.

(110006586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Mon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Strassen, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 65.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011007134/13.

(110006489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.